



# SOLIDAIRES ET UNIS CONTRE L'ANTISÉMITISME

PROTÉGER LES COMMUNAUTÉS ET RENFORCER  
LA DÉMOCRATIE CANADIENNE





Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par :

Courriel : [RIDR@sen.parl.gc.ca](mailto:RIDR@sen.parl.gc.ca)

La poste : Comité sénatorial permanent des droits de la personne  
Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : [sencanada.ca](http://sencanada.ca)

Le Sénat est présent sur X : @SenatCA

Suivez le comité à l'aide du mot-clic #RIDR

This report is also available in English.

# Table des matières

Remerciements .....	6
Membres du comité.....	7
Ordre de renvoi.....	9
Résumé .....	10
Liste de recommandations .....	12
Introduction .....	18
Un point de vue historique .....	20
Sur les traces de l'antisémitisme dans le passé du Canada.....	21
Le Comité Cohen.....	25
Le contexte juridique et stratégique .....	27
Le système juridique canadien encadrant la haine .....	27
La jurisprudence relative à la <i>Charte</i> .....	27
La réforme législative.....	29
Un cadre stratégique pour contrer la haine .....	30
La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme .....	31
Le Plan d'action canadien de lutte contre la haine .....	31
L'envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme.....	33
Définition de l'antisémitisme.....	35
Des incidents récents d'antisémitisme au Canada .....	39
Les expériences des jeunes.....	39
Expériences intersectionnelles .....	42
Lieux de travail.....	43
Centres communautaires et lieux de culte.....	46
Les données et leurs limites .....	47
La lutte contre l'antisémitisme au Canada .....	53
Le droit pénal .....	56
Éducation .....	61
Les comportements haineux en ligne.....	66
L'ingérence étrangère.....	70
Conclusion.....	74

Annexe A – Témoins .....	76
Annexe B – Mémoires et preuve additionnelle.....	80

# Remerciements

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) remercie sincèrement tous les témoins qui ont comparu ou fourni des mémoires dans le cadre de la présente étude. Leurs expériences, leurs idées et leurs appels à l'action sont inestimables pour façonner la compréhension et les recommandations du comité. Compte tenu de la complexité et du caractère délicat de l'antisémitisme au Canada, le comité est particulièrement reconnaissant aux personnes qui ont courageusement raconté leurs expériences traumatisantes.

Le comité désire également souligner qu'il a entrepris l'étude au cours de la première session de la quarante-quatrième législature. Les témoignages et les mémoires reçus alors ont été renvoyés au comité au cours de la première session de la quarante-cinquième législature, et sont contenus dans le présent rapport.

Enfin, le comité reconnaît que le présent rapport procède de témoignages reçus à un moment particulier au Canada plutôt que d'une analyse exhaustive des expériences d'antisémitisme vécues dans l'ensemble du Canada et dans le reste du monde. Le rapport fait fond sur de nombreux efforts entrepris pour comprendre et combattre toutes les facettes de l'antisémitisme.

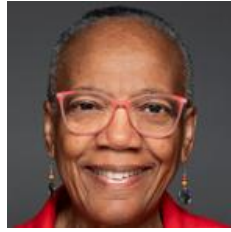
Le comité est profondément bouleversé par les terribles incidents d'antisémitisme qui se sont produits depuis que son étude a pris fin en décembre 2025.

## Membres du comité

*Au moment de l'adoption du rapport par le comité*



L'honorable  
Paulette Senior  
*Présidente*



L'honorable  
Wanda Thomas  
Bernard  
*Vice-présidente*

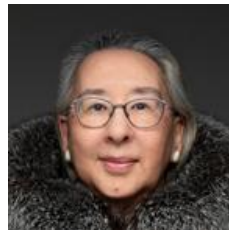
### Les honorable sénateurs et sénatrices



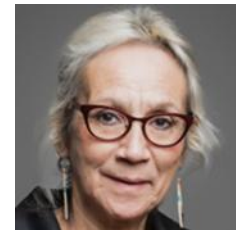
Dawn Arnold



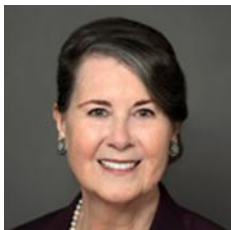
David M. Arnot



Nancy Karetak-  
Lindell



Mary Jane  
McCallum



Marilou  
McPhedran



Mary Robinson



Kristopher Wells

### **Membres d'office du comité :**

L'honorable Pierre Moreau, c.p., ou l'honorable Patti LaBoucane-Benson  
L'honorable Leo Housakos ou l'honorable Yonah Martin  
L'honorable Lucie Moncion ou l'honorable Joan Kingston  
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler ou l'honorable Robert Black  
L'honorable Brian Francis ou l'honorable Judy A. White

### **Autres sénateurs ayant participé à l'étude :**

L'honorable Salma Ataullahjan  
L'honorable Denise Batters  
L'honorable Andrew Cardozo  
L'honorable Mary Coyle  
L'honorable Percy E. Downe  
L'honorable Leo Housakos  
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler  
L'honorable Kim Pate

### **Recherche et éducation, Bibliothèque du Parlement :**

Madalina Chesoi, analyste  
Robert Mason, analyste

### **Direction des comités du Sénat :**

Caroline Woodward, greffière du comité  
Annie Trudel, adjointe administrative

### **Direction des communications, de la télédiffusion et des publications :**

Chelsea DeFazio, agente de communications

# Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 25 septembre 2025 :

L'honorable sénatrice Senior propose, appuyée par l'honorable sénateur Surette,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'antisémitisme au Canada;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne au cours de la première session de la quarante-quatrième législature dans le cadre de son étude des questions qui pourraient survenir concernant les droits de la personne en général soient renvoyés au comité;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer des rapports sur cette étude auprès de la greffière du Sénat si le Sénat ne siège pas à ce moment-là et que lesdits rapports soient réputés avoir été déposés au Sénat;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2026 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*La greffière du Sénat,*

Shaila Anwar

## Résumé

L'antisémitisme au Canada est en forte hausse depuis quelques années, comme en témoignent les statistiques sur les crimes haineux et les expériences vécues par les Juifs d'un bout à l'autre du pays. Ces expériences sont traumatisantes en soi, rouvrant souvent de profondes blessures ancrées dans la mémoire collective de l'holocauste et d'autres formes d'oppression historique.

Cette forme pernicieuse de haine a existé tout au long de l'histoire du Canada, qu'il s'agisse des politiques d'immigration d'exclusion, des restrictions professionnelles officielles du passé ou des formes contemporaines de comportements haineux dans les rues et les communautés canadiennes ainsi qu'en ligne, bien souvent alimentées par des théories du complot et des campagnes de désinformation provenant du monde entier.

Au cours des années 1960, un comité spécial sur la propagande haineuse a reconnu que la diffusion alors relativement limitée et non coordonnée d'éléments d'information haineux constituait un danger évident et actuel pour le bon fonctionnement d'une démocratie. En réaction, le Parlement a mis en application des interdictions criminelles à l'égard de la propagande haineuse qui demeurent en vigueur encore à ce jour.

Même si les interdictions demeurent l'un des remparts essentiels contre la montée de la haine, les moyens qui lui permettent de se propager évoluent, et le Canada est placé devant de nouveaux problèmes qui exigent de nouvelles solutions.

Le comité estime que la haine ne peut être simplement éliminée avec des mesures législatives et que l'éducation est le principal outil pour la combattre. La sensibilisation générale des Canadiens et l'éducation des jeunes sur les formes passées et présentes d'antisémitisme sont essentielles à notre cohésion sociale.

Les espaces en ligne sont saturés de haine et de désinformation qui alimentent la radicalisation. L'antisémitisme dans ce contexte varie, allant de matériel haineux explicitement choquant à des formes insidieuses et subtiles de manipulation. De tels médias et systèmes d'information biaisés sont très répandus et jouent, encore trop souvent, un rôle déterminant dans le façonnement de l'esprit des jeunes.

Parallèlement, des témoins ont déclaré au comité que l'antisémitisme gagnait du terrain dans certains milieux de travail, et de nombreux témoins ont souligné que l'on devait accorder une attention particulière aux professions médicales et au milieu universitaire. Tandis que les communautés juives partagent des points communs, elles ne sont pas toutes pareilles, et différentes personnes ressentent l'antisémitisme différemment, notamment en fonction de son recoupement avec d'autres formes de préjugés, comme le sexisme par exemple.

L'antisémitisme demeure un danger clair et présent pour la société libre et démocratique du Canada. Comme l'ont noté de nombreux témoins, l'antisémitisme a souvent servi, par le passé, de prélude à d'autres formes de haine. Le comité est pleinement conscient des similitudes entre l'antisémitisme, le sexisme, le racisme anti-Noirs, l'islamophobie et d'autres formes de haine, ainsi que des façons dont les individus peuvent être victimes de discrimination intersectionnelle.<sup>1</sup> Ces préjugés minent le tissu social de notre démocratie. Par ailleurs, la possibilité que ces divisions soient amplifiées et exploitées par des adversaires étrangers constitue une menace que le Canada doit prendre au sérieux.

Dans ce contexte, comme le soulignent les recommandations de ce rapport, le gouvernement du Canada doit prendre des mesures pour lutter contre l'antisémitisme en créant un groupe de travail fédéral, en rétablissant le poste d'envoyé spécial chargé de la préservation de la mémoire de l'Holocauste et de la lutte contre l'antisémitisme, en mettant en place une commission sur la sécurité numérique, ainsi qu'en élaborant et en coordonnant des initiatives visant à répondre aux besoins essentiels en matière d'infrastructures de sécurité et de sûreté des communautés et des événements ciblés. Le comité demande également au gouvernement du Canada de promouvoir des programmes d'éducation et de formation, de renforcer ses lois pénales relatives à la haine et de collaborer avec les provinces, les territoires et les partenaires éducatifs afin de renforcer l'éducation à la citoyenneté démocratique.

---

<sup>1</sup> Référez-vous aux travaux antérieurs du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, tels que les rapports suivants : *[Racisme anti-Noirs, sexisme et discrimination systémique au sein de la Commission canadienne des droits de la personne](#)*, 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, décembre 2023; *[Combattre la haine : l'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada](#)*, 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, novembre 2023. Notez que ces rapports ont été adoptés par le comité de la première session de la quarante-quatrième législature.

# Liste de recommandations

Les recommandations du comité sont classées ici par ordre thématique, ce qui ne correspond pas nécessairement à leur ordre de priorité.

---

## Recommandation 1

Que le premier ministre rétablisse le poste d'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, et en vertu de l'alinéa 127.1(1)c) de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, nomme cet envoyé avec pour mandat de conseiller le gouvernement du Canada sur les politiques publiques, les initiatives éducatives et la coopération internationale liées à l'antisémitisme et à la mémoire de l'Holocauste.

## Recommandation 2

Qu'une attention particulière soit portée à l'antisémitisme dans la mission et la composition du nouveau Conseil consultatif sur les droits, l'égalité et l'inclusion, que le Conseil consultatif soit tenu de faire un rapport annuel de ses activités et de ses réalisations aux deux Chambres du Parlement, et qu'un représentant du Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit nommé au Conseil consultatif.

## Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada poursuive l'examen de ses propres politiques, ses programmes, sa formation, ses nominations et son financement pour s'assurer que ceux-ci sont exempts d'antisémitisme et conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et pour promouvoir des milieux de travail sûrs et inclusifs au sein de l'ensemble de la fonction publique fédérale.

## Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada travaille avec les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement et les ordres professionnels afin d'élaborer des programmes de formation fondés sur des données factuelles et des ressources visant à améliorer la compréhension de l'antisémitisme contemporain au Canada et à doter les institutions des moyens et des outils nécessaires pour répondre efficacement aux incidents motivés par la haine.

#### Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada collabore avec toutes les institutions fédérales et les secteurs sous réglementation fédérale afin de garantir l'existence de mécanismes clairs et transparents pour signaler et traiter les incidents motivés par la haine, les préjugés et l'antisémitisme. Ces mécanismes devraient inclure des mesures de protection contre les représailles et donner aux personnes concernées l'assurance que toutes les plaintes feront l'objet d'une enquête équitable et rapide.

#### Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada soutienne l'amélioration de la recherche et de la collecte de données ventilées sur la haine, les préjugés et l'antisémitisme au Canada, y compris le suivi des tendances dans divers secteurs tels que l'éducation, les lieux de travail et les plateformes numériques.

#### Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada augmente le financement octroyé au Programme pour la sécurité communautaire du Canada et qu'il simplifie les processus de demande et d'approbation des projets d'infrastructures essentielles pour la sécurité communautaire et des projets visant à répondre aux besoins des collectivités et des événements cibles en matière de sécurité.

#### Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada comble la lacune relative aux statuts d'organisme caritatif et à but non lucratif des organisations désignées comme entités terroristes, en procédant immédiatement à un examen de leurs activités au Canada et en leur retirant ces statuts.

#### Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada établisse sans délai un groupe de travail interministériel chargé de lutter contre l'antisémitisme. Ce groupe de travail, parmi les autres initiatives qu'il pourrait déterminer, doit :

- 
- déterminer la nature et les répercussions de l'antisémitisme au Canada;
  - s'attaquer à l'ingérence étrangère;

- s’attaquer à la mésinformation et la désinformation touchant les institutions canadiennes, particulièrement dans les secteurs sous réglementation fédérale;
- établir un cadre d’initiatives visant à lutter contre l’antisémitisme au Canada;
- coordonner la collecte de données, l’élaboration de politiques, l’application de la loi et les réponses opérationnelles; notamment en ce qui concerne les recommandations du présent rapport;
- améliorer la collaboration entre les institutions fédérales responsables de la sécurité publique et de la cohésion sociale; et
- établir des méthodes permettant de suivre et de mesurer les succès et les échecs de chaque initiative;
- présenter au Parlement un rapport annuel sur les progrès réalisés et les tendances émergentes.

---

Le groupe de travail devrait comprendre des représentants de Sécurité publique Canada, de Patrimoine canadien, d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, incluant les Équipes intégrées de la sécurité nationale, du Service canadien du renseignement de sécurité, du ministère de la Justice et de l’Agence du revenu du Canada. Le groupe de travail devrait collaborer avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi qu’avec les services de police municipaux et les unités spécialisées dans les crimes haineux.

#### Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada élabore et soutienne des initiatives d’éducation en matière de littératie numérique et de médias sociaux, y compris de la documentation modèle et des investissements dans des programmes, qui aident les jeunes Canadiens à reconnaître la mésinformation, la désinformation, la radicalisation, les discours extrémistes et la haine en ligne.

#### Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada collabore avec ses homologues provinciaux et territoriaux et les partenaires communautaires afin de soutenir une campagne nationale de sensibilisation du public, visant à améliorer la connaissance de la haine et de l’antisémitisme partout au Canada ainsi qu’à renforcer les valeurs démocratiques de pluralisme, d’égalité et de respect mutuel.

#### Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada collabore avec les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'Éducation afin de renforcer l'enseignement de l'Holocauste et la sensibilisation à l'antisémitisme partout au Canada, notamment par le biais du perfectionnement professionnel des enseignants et l'élaboration de ressources pédagogiques fondées sur des données probantes. Ces efforts devraient également encourager une meilleure compréhension historique du racisme et de la discrimination au Canada, notamment l'histoire et les expériences des communautés 2ELGBTQI+, des pensionnats autochtones et du racisme envers les personnes noires.

#### Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces, les territoires et les partenaires du milieu de l'éducation afin de renforcer l'enseignement initial et continu sur la haine, les préjugés, l'antisémitisme, l'Holocauste et la citoyenneté démocratique. Ces efforts devraient inclure de la formation améliorée des enseignants, l'accès à des ressources pédagogiques et le soutien à des initiatives qui favorisent la compréhension de l'histoire, la littératie et la pensée critique.

#### Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada appuie le perfectionnement professionnel des enseignants et des administrateurs aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Ces efforts devraient comprendre une meilleure capacité à reconnaître et à traiter les incidents motivés par la haine, les préjugés et l'antisémitisme, une meilleure compréhension de l'antisémitisme historique et contemporain, et le soutien à une discussion respectueuse des questions géopolitiques controversées, conformément aux valeurs démocratiques et aux protections prévues par la Charte.

#### Recommandation 15

Que, sous la conduite de la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement du Canada travaille de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir des unités spécialisées dans les crimes haineux dans toutes les grandes villes et régions du Canada et leur fournir les ressources nécessaires, et que l'accent soit mis sur l'éducation, les services aux collectivités, les enquêtes, la collecte de données désagrégées, le partage d'informations, les actions en justice et la déradicalisation.

#### Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada appuie des initiatives de formation fondées sur des données probantes à l'intention des policiers, des procureurs et des autres acteurs du secteur de la justice aux trois niveaux de gouvernement afin d'améliorer leur capacité à identifier et à réagir aux crimes motivés par la haine et les préjugés, y compris les infractions antisémites.

#### Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada incite les municipalités, provinces et territoires à envisager, lorsque cela est approprié, des mesures ciblées de « zones d'accès sécuritaire » ou des « zones de bulle » afin de protéger l'accès à certaines institutions religieuses, lieux de culte et espaces communautaires (tels que les bibliothèques, les installations récréatives et les hôpitaux) tout en respectant les libertés d'expression et de réunion pacifique protégées par la Charte.

#### Recommandation 18

Que, conformément à la jurisprudence de la Cour suprême du Canada et à la *Charte canadienne des droits et libertés*, le gouvernement du Canada examine les options législatives visant à lutter contre l'affichage de symboles associés à des groupes haineux, tels que les symboles nazis et suprémacistes blancs, lorsqu'ils sont utilisés dans l'intention de promouvoir délibérément la haine à l'égard de groupes identifiables.

#### Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada examine des mesures législatives visant à lutter contre l'intimidation et l'entrave qui empêchent l'accès aux lieux communautaires associés à des groupes identifiables, notamment les institutions religieuses, les écoles et les centres culturels, tout en veillant à la conformité de ces mesures avec les protections constitutionnelles.

#### Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada examine les dispositions existantes du *Code criminel* relatives à la propagande haineuse et aux infractions motivées par la haine, à la lumière de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, afin de s'assurer que la loi traite clairement les comportements qui encouragent la détestation et la diffamation intenses et extrêmes de groupes identifiables.

#### Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada dépose un projet de loi visant à établir une Commission de la sécurité numérique, relevant de la responsabilité du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, avec pour mandat de lutter contre les préjudices en ligne, notamment les discours haineux et l'amplification du harcèlement fondé sur l'identité.

#### Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada élabore des options stratégiques pour lutter contre l'amplification de la haine, des préjugés et du harcèlement fondé sur l'identité, et mette en place des mécanismes réglementaires visant à améliorer la transparence et la responsabilité des plateformes numériques qui hébergent et diffusent des contenus motivés par la haine, notamment par des obligations de signalement, d'accès à la recherche et des mécanismes permettant aux individus d'obtenir réparation lorsque les plateformes ne traitent pas les contenus illégaux liés à la haine.

# Introduction

Entre décembre 2024 et décembre 2025, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) a réalisé une étude sur l'antisémitisme<sup>2</sup> au Canada au cours de laquelle il a entendu 44 témoins et a reçu 36 mémoires écrits.<sup>3</sup>

Il ressort clairement de l'étude du comité que l'antisémitisme constitue une menace grandissante pour les Juifs du Canada et pour la société canadienne en général. Comme l'a exprimé Michael Levitt, président-directeur général, Centre Amis de Simon Wiesenthal : « La haine envers l'un d'entre nous est une haine envers tous », et lorsque « la haine envers une communauté n'est pas maîtrisée, elle menace la sécurité et la cohésion sociale dans le pays tout entier<sup>4</sup> ».

Depuis longtemps, l'antisémitisme est très présent dans l'histoire de notre pays, ce qui est très troublant. Qu'il s'agisse du rejet de réfugiés juifs qui fuyaient l'Holocauste ou d'un système d'immigration discriminatoire qui concrétisait l'avis selon lequel « aucun, c'est déjà trop », l'antisémitisme a déjà été explicite dans les politiques canadiennes. Au cours des années 1960, alors que le racisme institutionnel et les restrictions officielles disparaissaient, la haine à l'égard des Juifs persistait.

En 1965, un comité spécial (le Comité Cohen) a étudié la prolifération de la propagande haineuse au Canada, dont une grande partie ciblait des communautés juives. Le Comité Cohen a reconnu la nécessité de modifier le *Code criminel*<sup>5</sup>, ainsi que d'opérer un changement culturel plus vaste axé sur l'éducation. Il a également averti que « la haine est vieille comme le monde et sans doute tout aussi durable », évoquant le fait que le rapport de Cohen « étudiera les moyens qui s'offrent à la société d'atténuer l'intolérance des hommes et de proscrire son exploitation

---

<sup>2</sup> Par souci de cohérence à travers le rapport, le comité a adopté l'orthographe anglaise « antisemitism ». Il convient de noter que les transcriptions du Sénat utilisent l'orthographe avec trait d'union.

Comme l'explique Ira Robinson, professeur émérite distingué au Département des religions et des cultures de l'Université Concordia, le terme « antisémitisme » a été inventé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Allemagne, mais il s'est avéré utile pour décrire bien plus que le mouvement politique spécifique du XIX<sup>e</sup> siècle qui lui a donné son nom. Partout dans le monde, il est rapidement devenu un terme courant servant à exprimer des sentiments négatifs à l'égard des Juifs, allant de l'ambivalence quant à leur acceptation en tant qu'égaux dans la société à la peur et à la haine absolues. L'orthographe anglaise du mot suscite un débat, et certains font valoir que celui-ci devrait s'écrire « antisemitism » plutôt que « anti-Semitism », car il n'existe aucune entité « sémitisme » à laquelle s'opposer. Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 3, 6 et 41.

<sup>3</sup> Une liste des témoins qui ont comparu devant le comité et une liste des mémoires figurent dans les annexes A et B du présent rapport, respectivement.

<sup>4</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personnes (RIDR), *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt, président-directeur général, Centre des Amis de Simon Wiesenthal).

<sup>5</sup> *Code criminel*, L.R.C., 1985, ch. C-46.

grossière<sup>6</sup> ». À l'ère des réseaux sociaux et de la mondialisation, il est impératif de réduire au minimum l'exploitation de la haine.

Tout au long de l'étude, les membres du comité ont été troublés par la prolifération des discours haineux au Canada et la capacité d'acteurs étrangers malveillants de déstabiliser la société canadienne par l'intermédiaire de la désinformation en ligne.

Au lendemain des attentats perpétrés le 7 octobre 2023 par le Hamas et de la guerre qui s'en est suivie à Gaza, le nombre de crimes haineux signalés au Canada a augmenté de façon notable, et les Juifs canadiens se sentent naturellement pas en sécurité. Les membres du comité ont été troublés d'entendre les exemples récents de fusillades dans des écoles juives, de vandalisme dans des synagogues et des monuments commémoratifs de l'Holocauste, et de harcèlement et d'intimidation de Juifs, tant sur les campus qu'à l'extérieur des synagogues et dans leur collectivité. De tels actes sont profondément inacceptables, et il faut y remédier.

Le corps du présent rapport se compose de cinq sections. La première section présente l'historique de l'antisémitisme au Canada. On décrit ensuite le contexte juridique et politique actuel régissant les discours haineux, la propagande haineuse ainsi que les crimes motivés par la haine au Canada. Dans la troisième section, on fournit des renseignements généraux sur la définition de l'antisémitisme et des témoignages connexes. Sous la rubrique « Incidents récents d'antisémitisme au Canada », on présente l'expérience de jeunes, l'expérience intersectionnelle ainsi que des incidents précis survenus sur leurs lieux de travail et dans leurs lieux de culte. On y présente aussi des statistiques sur l'antisémitisme. Enfin, le comité présente des témoignages au sujet d'éventuelles solutions relatives à l'éducation, au droit pénal, à la lutte contre la haine et à la désinformation en ligne, ainsi qu'au sujet de la lutte contre l'ingérence étrangère et la radicalisation.

Le comité formule une série de recommandations tout au long de ce rapport. Il presse le gouvernement fédéral de les lire attentivement et de répondre à chacune de ces recommandations.

Le comité comprend qu'il peut être difficile de discuter de ce sujet. La nécessité de lutter contre l'antisémitisme est trop souvent éclipsée par des préoccupations géopolitiques qui, aussi importantes et bien intentionnées qu'elles soient, détournent l'attention du problème à régler.

Il est donc important de comprendre pleinement ce qui est inclus dans le présent rapport. Il ne s'agit pas d'un exercice de sémantique. Le débat qui existe à propos de

---

<sup>6</sup> Comité spécial sur la propagande haineuse au Canada, *Rapport au ministre de la Justice du Comité spécial sur la propagande haineuse au Canada*, 1966, p. xiii.

la terminologie détourne l'attention de la haine véritable vécue par les Juifs canadiens.

Le présent rapport ne se veut pas non plus un examen des actions du gouvernement d'Israël ni du Hamas. Le comité est pleinement au courant des allégations d'atrocités criminelles et de violations des droits de la personne, ainsi que de diverses enquêtes internationales découlant des attentats perpétrés le 7 octobre 2023 et de la guerre de Gaza qui s'en est suivi. Ces enquêtes, bien qu'importantes, ne font pas l'objet du présent rapport. D'ailleurs, le fait d'assimiler des Canadiens à des acteurs étrangers uniquement en fonction de leur race ou de leur religion est une manifestation inquiétante d'antisémitisme et d'autres formes de haine que le comité exhorte les Canadiens à éviter.

Parallèlement, le comité reconnaît ainsi que les attentats perpétrés le 7 octobre 2023 et la guerre qui s'en est suivie à Gaza sont très traumatisants pour de nombreuses personnes et contribuent de façon importante à alimenter l'antisémitisme au Canada. Leur effet fait partie de notre mandat.

Comme l'a déjà déclaré ce comité, notamment dans ses rapports de 2023 sur l'islamophobie au Canada et sur le racisme anti-Noirs, le sexisme et la discrimination systémique au sein de la Commission canadienne des droits de la personne<sup>7</sup>, la haine envers les membres de toute communauté au Canada ne devrait pas demeurer sans conséquence. Toute personne se trouvant au Canada mérite de se sentir en sécurité ainsi que de pouvoir exercer sa liberté de conviction, d'association et d'expression. Le présent rapport vise à contribuer à un dialogue constructif et à des solutions tangibles pour permettre d'améliorer les capacités de lutte contre le fléau de l'antisémitisme au Canada.

## Un point de vue historique

Les Juifs constituent un groupe ethno-religieux comprenant une identité et une religion. Lors du recensement canadien de 2021<sup>8</sup>, 282 015 personnes ont déclaré qu'elles étaient juives dans la catégorie « origine ethnique ou culturelle ». En revanche, 335 295 se sont déclarées comme étant juives dans la catégorie

---

<sup>7</sup>RIDR, *Combattre la haine : l'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*, 2023; *Racisme anti-Noirs, sexisme et discrimination systémique au sein de la Commission canadienne des droits de la personne*, 2023. Notez que ces rapports ont été adoptés par le comité de la première session de la quarante-quatrième législature.

<sup>8</sup> Les données du recensement de la population de mai 2026 seront publiées par Statistique Canada près d'un an après la date du recensement.

« religion »<sup>9</sup>. Ensemble, elles représentaient 1,67 % de la population totale du Canada en 2021.

Le comité a appris que, lors du premier recensement canadien connu, en 1831, il n'y avait que 107 Juifs résidant dans le Haut et le Bas-Canada (les régions que l'on appelle aujourd'hui l'Ontario et le Québec)<sup>10</sup>. En 1901, le recensement a permis de trouver 16 401 personnes juives au Canada, ce qui représentait alors 0,31 % de la population totale<sup>11</sup>. La croissance de la population était à l'image de l'augmentation de la population du pays, stimulée par les initiatives visant à attirer de nouveaux arrivants vers les provinces de l'Ouest. Malheureusement, à mesure que l'on enregistrerait une augmentation du nombre de Juifs dans le pays à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'opposition à leur présence s'intensifiait<sup>12</sup>.

Dans cette section, on décrit le contexte historique de l'antisémitisme au Canada et on met en lumière les initiatives que déploie le gouvernement fédéral depuis plus de 60 ans pour lutter contre la propagande haineuse.

## Sur les traces de l'antisémitisme dans le passé du Canada

Dans le monde, l'antisémitisme remonte à l'Antiquité, et a pris de nombreuses formes au fil des siècles : des pogroms à motivation religieuse du Moyen Âge jusqu'aux restrictions géographiques et professionnelles imposées aux Juifs au début de l'ère moderne, en passant par l'antisémitisme politique qui oppose les Juifs aux identités et aux intérêts nationalistes en Europe, même après la suppression des restrictions juridiques et sociales contre eux<sup>13</sup>. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les partisans du sentiment anti-juifs ont adopté les théories de la hiérarchie raciale pour dépeindre les Juifs comme une race inférieure. Le parti nazi, en Allemagne, s'est

---

<sup>9</sup> Ces deux groupes de données sont complémentaires et non exclusifs; une personne pouvait s'identifier comme juive dans l'une des catégories ou dans les deux catégories. Statistique Canada, « [Tableau de profil](#) », *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, Statistique Canada, catalogue n° 98-316-X2021001, Ottawa, publié le 15 novembre 2023, consulté le 9 janvier 2026.

<sup>10</sup> Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 31.

<sup>11</sup> *Ibid*, p. 36.

<sup>12</sup> Irving Abella, *A Coat of Many Colours: Two Centuries of Jewish Life in Canada*, Key Porter, 1999, p. 103, cité dans Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 35.

<sup>13</sup> United States Holocaust Memorial Museum, [Antisemitism in History: From the Early Church to 1400](#); United States Holocaust Memorial Museum, [Antisemitism in History: The Early Modern Era, 1300–1800](#); et United States Holocaust Memorial Museum, [Antisemitism in History: The Era of Nationalism, 1800–1918](#). [EN ANGLAIS SEULEMENT]

appuyé sur ces propositions pour perpétrer la manifestation extrême de l'antisémitisme de l'histoire : l'Holocauste<sup>14</sup>.

Au Canada, l'antisémitisme est antérieur à 1867, année de la Confédération du Canada. Il a été rappelé au comité que la rencontre des Juifs avec le Canada devait être comprise dans le contexte des Juifs dans les sociétés et les cultures de la France et de l'Angleterre du début de l'ère moderne<sup>15</sup>, soit les deux puissances colonisatrices qui ont façonné le Canada d'aujourd'hui. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'héritage chrétien<sup>16</sup> de ces puissances colonisatrices s'accompagnait d'une certaine « conclusion tacite selon laquelle, pour devenir Canadien dans le sens le plus large, il faudrait se convertir au christianisme »<sup>17</sup>. En outre, tout au long de l'histoire du Canada, les immigrants qui arrivaient ont également influencé cet héritage, « apportant avec eux des idées et des croyances de partout dans le monde<sup>18</sup> », y compris l'antisémitisme<sup>19</sup>.

Afin de comprendre l'établissement des Juifs au Canada et le début de l'ère moderne de l'antisémitisme, le comité a été renvoyé à l'ouvrage *A History of Antisemitism in Canada* d'Ira Robinson, professeur émérite distingué au Département des religions et des cultures de l'Université Concordia. Celui-ci donne l'explication suivante :

*Une différence fondamentale entre la colonisation française et anglaise pour ce qui est des Juifs était que les Français interdisaient expressément à tous les non-catholiques (y compris les protestants et les juifs) de venir s'installer en Nouvelle-France, tandis que ceux-ci étaient ouvertement autorisés à s'établir dans les colonies d'Amérique du Nord britannique<sup>20</sup>.*

---

<sup>14</sup> Musée mémorial de l'Holocauste des États-Unis, [Antisemitism in History: The Era of Nationalism, 1800–1918](#); et Musée mémorial de l'Holocauste des États-Unis, [Antisemitism in History: Racial Antisemitism, 1875–1945](#). [EN ANGLAIS SEULEMENT]

<sup>15</sup> Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 11.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 60; voir également RIDR, [Témoignages](#), 9 décembre 2024 (Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s); RIDR, [Témoignages](#), 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Ivan Kalmar, professeur d'anthropologie, Université de Toronto, à titre personnel).

<sup>17</sup> Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 60. [TRADUCTION]

<sup>18</sup> RIDR, [Témoignages](#), 9 décembre 2024 (Deidre Butler).

<sup>19</sup> RIDR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia, cheffe de la direction, Secure Canada).

<sup>20</sup> Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 25. [TRADUCTION]

Cette différence tient au fait que les Juifs nés en Angleterre<sup>21</sup> étaient considérés comme des sujets britanniques, tandis que les Juifs de France n'ont obtenu la citoyenneté qu'après la Révolution française et l'adoption de la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Juifs se sont établis dans ce qui est désormais le Canada et ils se trouvaient, selon le professeur Robinson, dans une position assez enviable, très certainement par rapport à celle de nombreux autres groupes<sup>22</sup>. Cependant, les manifestations d'antisémitisme étaient souvent entendues dans les rues, lues dans la presse, parlées dans les corridors des assemblées législatives, enseignées dans certaines écoles et propagées dans certaines églises<sup>23</sup>. Le professeur Robinson a précisé qu'à cette époque, les Juifs avaient des droits politiques limités. Par exemple, en Angleterre, des règles visaient à exclure les Juifs et les chrétiens non anglicans de la sphère politique, mais, dans la colonie britannique du Québec, l'*Acte de Québec*, de 1774, signifiait que les catholiques et les protestants avaient égalité de droits politiques, alors que les Juifs n'y étaient essentiellement pas mentionnés<sup>24</sup>. Cela a changé en 1832 avec l'adoption par l'Assemblée législative du Bas-Canada d'une loi visant à accorder aux personnes de religion juive les mêmes droits et privilèges que les autres sujets de Sa Majesté dans cette province<sup>25</sup>.

Dès le XX<sup>e</sup> siècle :

*Au Canada, les immigrants juifs, qui fuyaient majoritairement les persécutions qu'ils subissaient dans leurs pays d'origine, faisaient souvent face à de la méfiance et à de l'intolérance, et se heurtaient à des obstacles à l'emploi, au logement et à l'intégration sociale. Des années 1930 aux années 1940, le gouvernement du Canada a adopté une politique d'immigration qui interdisait l'entrée au Canada des peuples considérés comme inassimilables, dont les Juifs<sup>26</sup>.*

---

<sup>21</sup> La naturalisation des Juifs arrivant en Angleterre a été brièvement légalisée en 1753 avant que la législation ne soit abrogée en raison du tollé général soulevé. Pour plus d'information, veuillez consulter Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 20.

<sup>22</sup> Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 32.

<sup>23</sup> Irving Abella, Erin James-Abra et Clay Ma, « [Antisémitisme au Canada](#) », *L'encyclopédie canadienne*, 19 décembre 2025.

<sup>24</sup> Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 29.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>26</sup> Gouvernement du Canada, « [Antisémitisme au Canada](#) », *Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste* (AIMH).

Dans son livre, le professeur Robinson décrit plusieurs cas d'antisémitisme et de discrimination à l'égard des Juifs au Canada pendant l'entre-deux-guerres, y compris des obstacles à l'éducation à tous les niveaux, un accès restreint à des professions telles que la médecine et le boycottage des entreprises juives<sup>27</sup>. Il a aussi relaté le tollé qu'a soulevé la construction d'une nouvelle synagogue à Québec en mai 1944, et les obstacles institutionnels qui ont entouré la construction de cette synagogue, qui a été victime d'un incendie criminel la veille de son inauguration<sup>28</sup>.

Le comité rappelle l'exemple le plus tristement célèbre de l'antisémitisme au Canada : en 1939, le gouvernement du pays, sous la direction du premier ministre William Lyon Mackenzie King, a refusé l'entrée sur son territoire aux réfugiés juifs qui se trouvaient à bord du paquebot MS *St. Louis*<sup>29</sup>. Il s'agit d'un épisode emblématique de l'un des pires bilans humanitaires des pays occidentaux pour ce qui est de servir de refuge aux Juifs qui fuyaient l'Holocauste. En effet, le gouvernement du Canada a admis seulement 5 000 réfugiés juifs entre 1933 et 1947<sup>30</sup>. En 1947, avec un amendement de sa politique d'immigration, le gouvernement a entrepris d'accueillir des survivants de l'Holocauste, dont environ 40 000 se sont réinstallés dans l'ensemble du pays après la guerre<sup>31</sup>.

Le professeur Robinson a expliqué au comité que

*dans les années 1950 et surtout dans les années 1960 [...] le racisme institutionnel a été discrédité au Canada. Le racisme ne visait pas seulement les Juifs, — il visait aussi les Canadiens asiatiques, les Canadiens noirs, les Premières Nations, bien sûr inutile de le dire —, mais, à partir des années 1950 et jusque dans les années 1960, le racisme institutionnalisé, comme la ségrégation dans les écoles ou les quartiers, est devenu non seulement illégal, mais aussi immoral. La diminution de l'antisémitisme au Canada dans les années 1950 et 1960*

---

<sup>27</sup> Ira Robinson, *A History of Antisemitism in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 61-81.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>29</sup> Le Comité reconnaît qu'en 2018, le premier ministre Justin Trudeau a présenté des excuses officielles aux réfugiés juifs que le Canada a refoulés à bord du MS *St. Louis*, à leur famille et à leurs proches, ainsi qu'aux membres des communautés juives du Canada et du monde entier. Le premier ministre du Canada, [Le premier ministre présente des excuses concernant le sort des passagers du MS Saint Louis](#), communiqué de presse, 7 novembre 2018 [page archivée].

<sup>30</sup> Irving Abella, Erin James-Abra et Clay Ma, « [Antisémitisme au Canada](#) », *L'encyclopédie canadienne*, 19 décembre; et Adara Goldberg et Andrew McIntosh, « [Le Canada et l'Holocauste](#) », *L'encyclopédie canadienne*, 1<sup>er</sup> juin 2020.

<sup>31</sup> Gouvernement du Canada, [L'histoire du Canada et l'Holocauste](#); Adara Goldberg et Andrew McIntosh, « [Le Canada et l'Holocauste](#) », *L'encyclopédie canadienne*, 1<sup>er</sup> juin 2020.

*fait partie de l'histoire et de l'évolution plus larges de la société canadienne*<sup>32</sup>.

En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et des horreurs de l'Holocauste, par l'intermédiaire du droit international et des lois nationales, on a cherché à mieux protéger les droits de la personne et à interdire la discrimination. À l'échelle internationale, cela s'est incarné par le paragraphe 20(2) du *Pacte international sur les droits civils et politiques*, qui dispose que « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi<sup>33</sup> ».

## Le Comité Cohen

La négociation du *Pacte international sur les droits civils et politiques* a coïncidé avec les initiatives qu'a déployées le gouvernement du Canada pour contrer le problème lié à la propagande haineuse. En 1965, un comité consultatif spécial sur la propagande haineuse (le Comité Cohen) a terminé un rapport destiné au ministre de la Justice. Comme il est expliqué dans sa préface :

*Le présent rapport est une étude de la puissance destructrice des mots et des mesures qu'une société civilisée peut prendre pour y obvier. La loi ou la coutume ne peut ni ne doit redresser tous les abus dans les rapports entre les humains. Mais toutes les sociétés, de temps à autre, fixent les limites de ce qui ne saurait être toléré et permis*<sup>34</sup>.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, le Comité Cohen traitait d'un problème relativement circonscrit, celui des tracts haineux que distribuaient physiquement environ 14 petits réseaux de groupes néonazis et d'autres groupes extrémistes<sup>35</sup>. Ces brochures ciblaient les communautés noires et juives, les Juifs, surtout, étant la « cible préférée de toute cette propagande vicieuse<sup>36</sup> ». Le Comité Cohen a souligné que, malgré la petite envergure de ces activités, « les individus et les groupes qui

---

<sup>32</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Ira Robinson, professeur émérite distingué, Département des religions et des cultures, Université Concordia, à titre personnel).

<sup>33</sup> *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, par. 20(2). Voir également l'article 4 de la [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#).

<sup>34</sup> Comité spécial sur la propagande haineuse au Canada (1966), p. xiii.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 61.

propagent la haine au Canada constituent un danger évident et actuel au bon fonctionnement d'une démocratie<sup>37</sup>. »

Le Comité Cohen levait le drapeau rouge contre « l'offre, à ces [semeurs de haine], d'une tribune publique, car leurs propos ne constituent évidemment pas un débat ordinaire », parce que, « en périodes de tension sociale, cette haine pourrait s'épanouir en menace réelle et monstrueuse envers notre mode de vie<sup>38</sup> ».

Dans le rapport, il a cité les initiatives déployées pour l'éducation en classe comme étant parmi « les mesures les plus prometteuses et les plus efficaces » qui « peuvent être prises » pour contribuer à combattre les préjugés<sup>39</sup>. Un examen complet du pouvoir de l'éducation dans la lutte contre les préjugés était au-delà de la portée de l'étude du Comité Cohen, mais, dans son rapport, celui-ci indiquait qu'« il faut se préoccuper davantage de ces questions dans une société pluraliste », et il a ajouté que le « concept d'une saine acceptation mutuelle et d'une adaptation raisonnable entre tous les groupes au Canada est essentiel au bien-être futur de la société canadienne<sup>40</sup> ».

Les recommandations du Comité Cohen devaient viser à ériger en infraction la propagande haineuse dans le *Code criminel* (le *Code*). Les actuels articles 318 à 320.1 du *Code* correspondent fidèlement à l'ébauche de libellé législatif visée par les recommandations.

L'approche du Comité Cohen, bien qu'antérieure à la proclamation de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui visait à équilibrer les droits et à imposer des limites raisonnables à la liberté d'expression, a continué d'influencer la jurisprudence de la Cour suprême du Canada après l'adoption de la *Charte*<sup>41</sup>, et demeure pertinente aujourd'hui encore.

Soixante ans après le rapport du Comité Cohen, le Canada est plus diversifié que jamais. En même temps, les médias sociaux accélèrent la polarisation et avivent les divisions. Nous ne gérons plus des tracts distribués par de petits réseaux de radicaux : les discours haineux peuvent être diffusés plus rapidement que jamais, souvent de façon anonyme et à l'échelle mondiale. Le problème fondamental est néanmoins le même que celui auquel le Comité Cohen était confronté il y a 60 ans : la communauté juive demeure une « cible préférée »<sup>42</sup> d'actes de haine, les auteurs

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>38</sup> *Ibid.*, pp. 24-25.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>41</sup> Par exemple, le rapport du Comité Cohen est largement cité dans *R. c. Keegstra*, [1990] 3 RCS 697.

<sup>42</sup> Comité spécial sur la propagande haineuse au Canada (1966), p. 61.

d'actes malveillants agissent impunément, et, sur une note plus optimiste, le pouvoir de l'éducation est un secteur prometteur encore peu exploité.

## Le contexte juridique et stratégique

### Le système juridique canadien encadrant la haine

En 1970, le Parlement a modifié le *Code criminel* afin de mettre en œuvre les recommandations du Comité Cohen. Les interdictions de l'encouragement au génocide (article 318), de l'incitation publique à la haine (paragraphe 319[1]) et de l'incitation volontaire à la haine (paragraphe 319[2]) restent aujourd'hui encore les principales dispositions du *Code* sur les discours haineux. En 2022, le Parlement a ajouté le paragraphe 319(2.1), qui vise à interdire explicitement la fomentation volontaire de l'antisémitisme par le cautionnement, la négation ou la minimisation de l'Holocauste.

De plus, tout crime qui est commis sur la base de la haine à l'égard d'un groupe identifiable est passible de l'imposition de peines plus sévères. Plus précisément, au sous-alinéa 718.2a(i), il est prévu que toute infraction qui est « motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre » devrait être considérée comme une circonstance aggravante pour la détermination de la peine.

Ensemble, ces dispositions du *Code* poursuivent la même fin : dissuader et dénoncer les discours haineux ainsi que les crimes haineux au Canada.

### La jurisprudence relative à la *Charte*

Au cours des années 1980, l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*) a entraîné la transformation du paysage juridique du pays. Toutes les lois doivent désormais être soumises à un examen en vertu de la *Charte*, les droits et les libertés qui y sont énoncés « ne pouvant être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Ces droits comprennent la liberté de conscience et de religion (alinéa 2a)), la liberté d'expression (alinéa 2b)), la liberté de réunion pacifique (alinéa 2c)) ainsi que le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination (article 15). Par ailleurs, voici le libellé de l'article 27 de la *Charte* : « Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. »

Dans l'affaire *R c. Keegstra* de 1990, la Cour suprême du Canada a établi que l'interdiction contenue dans le *Code* concernant la fomentation volontaire de la haine (paragraphe 319[2]) était conforme sur le plan constitutionnel. Cette disposition viole le droit à la liberté d'expression, mais la Cour a conclu qu'il s'agissait d'une limite raisonnable qui est justifiée dans une société libre et démocratique<sup>43</sup>.

L'affaire découle de la condamnation de James Keegstra, enseignant au niveau secondaire en Alberta, qui communiquait des points de vue antisémites à ses élèves et les reflétait dans ses examens.

En confirmant la validité du paragraphe 319(2) du *Code*, la Cour a jugé que la garantie d'égalité énoncée dans la *Charte* (article 15) ainsi que la directive visant à préserver et à valoriser le multiculturalisme (article 27) pesaient en faveur de l'interdiction de la propagande haineuse. Elle a également estimé que la portée de la disposition était dûment limitée, car celle-ci ne s'applique pas aux conversations privées, nécessite la présence d'un élément psychologique (c'est-à-dire la fomentation « volontaire ») et prévoit un certain nombre de défenses énoncées au paragraphe 319(3).

La Cour a constaté que, dans le contexte de ces dispositions, le terme « haine » « désigne une émotion à la fois intense et extrême qui est clairement associée à la calomnie et à la détestation<sup>44</sup> ». L'opinion exprimée par M. Keegstra a été jugée comme s'avérant avoir peu de rapport avec les valeurs qui sous-tendent le droit à la liberté d'expression et pouvant être restreinte à juste titre, vu « l'importance du but du législateur d'empêcher la diffusion de la propagande haineuse<sup>45</sup> ».

Dans des arrêts ultérieurs, la Cour suprême a tiré des conclusions similaires de certaines affaires non criminelles. Par exemple, dans l'arrêt *Canada (Commission des droits de la personne) c. Taylor* rendu en 1990, elle a maintenu la décision du Tribunal canadien des droits de la personne établie sous le régime de l'ancien article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*<sup>46</sup>, selon laquelle certains messages téléphoniques antisémites constituaient un « acte discriminatoire » qui pourrait permettre d'exiger des mesures de réparation<sup>47</sup>. En ce qui concerne ces faits, la Cour a statué que le terme « haine » renvoyait à « des émotions exceptionnellement fortes et profondes de détestation se traduisant par des calomnies et la diffamation<sup>48</sup> ».

---

<sup>43</sup> *R. c. Keegstra*, [1990] 3 RCS 697.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R.C., 1985, ch. H-6.

<sup>47</sup> L'article 13 de la LCDP a été abrogé en 2013.

<sup>48</sup> *Canada (Commission des droits de la personne) c. Taylor*, [1990] 3 RCS 892.

En 2013, dans l'affaire *Saskatchewan (Human Rights Commission) c. Whatcott*, la Cour s'est penchée sur une contestation dans laquelle était invoquée la liberté d'expression à l'égard du *Code des droits de la personne de la Saskatchewan*<sup>49</sup> à la suite de publications causées par la haine qui ciblaient la communauté 2ELGBTQI+<sup>50</sup>. Dans ce contexte, la Cour a décrit la haine en des termes légèrement différents, selon lesquels « détestation » et « diffamation » décrivent bien l'effet préjudiciable que le *Code* vise à éliminer. Les mots qui exposent un groupe ciblé à la détestation tendent à inspirer, d'une manière qui dépasse le simple dédain ou l'aversion<sup>51</sup> ».

L'élément commun de ces cas, c'est qu'il est reconnu que, bien que la législation visant à lutter contre la haine ait une incidence sur la liberté d'expression, elle peut également permettre de promouvoir les droits à l'égalité, le multiculturalisme ainsi que d'autres valeurs fondamentales d'une société libre et démocratique. Un tel équilibre reflète le fait que la diversité et le pluralisme constituent les fondements de la société canadienne. Les droits peuvent entrer en conflit, mais la *Charte* offre un filet de sécurité sociale permettant de garantir que les initiatives législatives ne favorisent pas de manière déraisonnable certains droits plus que d'autres. Conformément à cet équilibre, le gouvernement du Canada doit protéger les communautés vulnérables contre les discours haineux, et notamment leurs droits à la liberté de religion et à l'égalité, et ce, tout en respectant les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

## La réforme législative

La haine évolue tant en ligne que hors ligne, ce qui nécessite de nouveaux outils et de nouvelles stratégies pour pouvoir y faire face, alors que la fréquence et la violence avec lesquelles certaines communautés en situation minoritaire sont prises pour cibles ne cessent d'augmenter. Le comité est préoccupé par le fait que la haine au Canada évolue plus rapidement que le cadre législatif visant à régler ce problème. Cet aspect doit changer.

Une des approches possibles est le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse, crime haineux et accès à des lieux religieux ou culturels), qui a été présenté à la Chambre des communes en septembre 2025<sup>52</sup>. Bien que le comité n'ait pas été autorisé d'étudier le projet de loi C-9, il a entendu les

---

<sup>49</sup> *The Saskatchewan Human Rights Code*, SS 1979, ch. S-24.1.

<sup>50</sup> Acronyme utilisé par le gouvernement du Canada pour désigner cette communauté canadienne. 2E: au tout début, reconnaît les personnes aux deux esprits comme les premières parmi les communautés 2ELGBTQI+; L: Lesbienne; G: Gai; B: Bisexuel; T: Transgenre, Q: Queer, I: Intersexuel, +: comprend les personnes qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre et emploient d'autres terminologies.

<sup>51</sup> *Saskatchewan (Commission des droits de la personne) c. Whatcott*, 2013 CSC 11, par. 41.

<sup>52</sup> Projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse, crime haineux et accès à des lieux religieux ou culturels), 45<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session

commentaires des témoins sur le projet de loi C-9 et d'autres initiatives législatives visant à lutter contre la haine, qui seront examinés plus en détail à la section E, sous la rubrique « La lutte contre l'antisémitisme au Canada ».

## Un cadre stratégique pour contrer la haine

Au-delà du cadre législatif, le gouvernement fédéral veut lutter contre l'antisémitisme et d'autres formes de haine par des cadres d'action et des stratégies.

En particulier, le comité en a appris davantage sur la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme, le Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine, le Programme pour la sécurité communautaire, le Fonds pour la résilience communautaire ainsi que la création du poste d'envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme. De plus, « [e]n 2010, le Canada a dirigé l'élaboration du Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme et était le premier pays à le signer en 2011. Ce plan d'action international aidera les nations à mesurer leurs progrès dans la lutte contre l'antisémitisme. En 2011, le Canada a été le premier pays à signer le Protocole<sup>53</sup> ».

Chad Westmacott, Sécurité publique Canada, directeur général, Sécurité communautaire, services correctionnels et justice pénale, a souligné que le gouvernement fédéral persistait dans ses initiatives visant à combattre l'antisémitisme. Par exemple, il a organisé en mars 2025 un forum national sur la lutte contre l'antisémitisme<sup>54</sup>, qui réunissait des organismes communautaires juifs, des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, des forces de l'ordre et des procureurs<sup>55</sup>. Le gouvernement du Canada et plusieurs autres personnes présentes ont approuvé une déclaration d'intention dans laquelle ils reconnaissaient « l'urgence de renforcer nos efforts collectifs pour combattre les crimes haineux sous toutes ses formes, y compris pour faire face à la menace à la sécurité publique que représente l'antisémitisme<sup>56</sup> ».

En janvier 2026, le gouvernement fédéral a publié les Engagements nationaux en matière de lutte contre l'antisémitisme, dans lesquels il fait le suivi des initiatives fédérales, provinciales, territoriales et municipales concernant l'application de la loi, la réforme législative, l'éducation et la sensibilisation, le soutien et la consultation communautaires, ainsi que d'autres composants de la lutte contre l'antisémitisme.

---

<sup>53</sup> Gouvernement du Canada, *L'histoire du Canada et l'Holocauste*.

<sup>54</sup> Le Comité note que le Secrétariat canadien de lutte contre le racisme a également organisé un [Sommet national sur l'antisémitisme](#) en 2021.

<sup>55</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Chad Westmacott, directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada).

<sup>56</sup> Sécurité publique Canada, [La Déclaration d'intention sur la lutte contre l'antisémitisme](#), 6 mars 2025.

De plus, le document comprend un engagement à publier un rapport d'étape tous les six mois<sup>57</sup>.

## La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme

La version actuelle, qui s'appuie sur la première stratégie de lutte contre le racisme du Canada, qui a été en vigueur de 2019 à 2022, s'intitule *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*<sup>58</sup>. Son objectif est d'harmoniser, de concevoir et de mettre en œuvre les initiatives fédérales nouvelles et existantes pour remédier aux inégalités. On y établit quatre domaines de priorité : promouvoir l'autonomisation économique, sociale et culturelle; faire progresser l'équité raciale dans les systèmes d'immigration, de santé et de logement; dicter la réforme des systèmes de justice, d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité publique; recourir à l'engagement international pour faciliter la progression interne en matière d'équité raciale et d'inclusion au Canada.

En ce qui a trait principalement à l'antisémitisme, l'un des engagements pris dans le cadre de la Stratégie consistait à élaborer le Guide canadien sur l'antisémitisme, selon la définition pratique de l'antisémitisme proposée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH). Le Guide et la définition sont examinés plus en détail à la rubrique intitulée « Définition de l'antisémitisme » ci-dessous. De plus, Andrew Brown, sous-ministre délégué à Patrimoine canadien, a expliqué que, dans le cadre de cette stratégie, « le ministère a investi, au cours des trois derniers exercices, 5 millions de dollars, en appui à des organisations dirigées par des Juifs ou axées sur la communauté juive de partout au Canada pour la création de projets axés sur les communautés juives ou l'antisémitisme<sup>59</sup> ».

## Le Plan d'action canadien de lutte contre la haine

En septembre 2024, le gouvernement du Canada a lancé le *Plan d'action canadien de lutte contre la haine*, qui englobe des engagements visant à accroître la recherche et la collecte de données ainsi qu'à établir des partenariats pour stimuler la sécurité et l'inclusion<sup>60</sup>. Le Plan d'action réunit plusieurs initiatives nouvelles et existantes afin de favoriser une meilleure coordination et une meilleure collaboration entre six organismes fédéraux. Dans le budget de 2024, on prévoyait un financement de

---

<sup>57</sup> Sécurité publique Canada, *Engagements nationaux en matière de lutte contre l'antisémitisme*, 26 janvier 2026.

<sup>58</sup> Gouvernement du Canada, *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*.

<sup>59</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Andrew Brown, sous-ministre délégué, Patrimoine canadien).

<sup>60</sup> Gouvernement du Canada, *Plan d'action canadien de lutte contre la haine*.

273,6 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 29,3 millions de dollars sur une base continue pour permettre de soutenir le Plan d'action<sup>61</sup>.

M. Westmacott a expliqué que le Plan d'action comprenait le Programme pour la sécurité communautaire du Canada (anciennement le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité) mis à jour par Sécurité publique Canada, qui « offre une aide financière aux organismes sans but lucratif qui servent les communautés susceptibles d'être la cible de crimes motivés par la haine. Le financement est accordé afin de renforcer la sécurité des lieux de rassemblement communautaires, contribuant ainsi à dissuader les agressions mineures et violentes<sup>62</sup> ».

Dans son rapport de 2023 sur l'islamophobie au Canada, ce comité a recommandé au gouvernement fédéral d'« améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, notamment en simplifiant et en facilitant le processus de demande, en envisageant la mise en place d'un régime de remboursement afin que les communautés aient accès au financement en temps opportun, et en réduisant l'exigence de partage à 50 % des coûts<sup>63</sup> ».

Le comité est très heureux d'apprendre que le Programme pour la sécurité communautaire du Canada permet maintenant de financer jusqu'à 70 % des dépenses admissibles liées aux projets, comparativement à 50 % auparavant. Cette modification est conforme à une partie de la recommandation précédente du comité, bien que d'autres examens du programme proposé soient nécessaires.

À cette fin, dans le budget de 2025, le gouvernement du Canada a annoncé que le ministre de la Sécurité publique « consultera les communautés touchées afin d'élaborer une approche équitable et globale, consistant notamment à réformer le Programme pour la sécurité communautaire du Canada, afin de garantir que les Canadiens n'aient plus jamais peur de s'affirmer, de prier ou de se réunir. Des renseignements supplémentaires seront communiqués en temps voulu<sup>64</sup>. » Le comité salue ces projets et espère voir le gouvernement imposer d'autres mesures pour la mise en œuvre de ses recommandations passées.<sup>65</sup>

---

<sup>61</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Chad Westmacott).

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> RIDR, *Combattre la haine : l'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*, 2023. Notez que ce rapport a été adopté par le comité de la première session de la quarante-quatrième législature.

<sup>64</sup> Gouvernement du Canada, *Un Canada fort – Budget 2025*, p. 222.

<sup>65</sup> Le comité prend acte du fait que, le 11 mars 2025, le ministre de la Sécurité publique, « a annoncé l'octroi d'un investissement dédié pouvant s'élever à 10 millions de dollars aux organismes admissibles, par l'entremise du Programme pour la sécurité communautaire du Canada (PSCC), qui aidera les communautés juives à renforcer la sécurité de leurs lieux de rassemblement, y compris les

En plus du Programme pour la sécurité communautaire, M. Westmacott a mis en évidence le Fonds pour la résilience des collectivités du gouvernement du Canada, qui permet de financer la recherche et les interventions communautaires visant à s'attaquer à la radicalisation de l'incitation à la haine. Il a expliqué que cela complétait les initiatives entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, selon laquelle environ 45 millions de dollars par année sont prévus pour des initiatives de prévention du crime<sup>66</sup>.

Un autre élément important du Plan d'action qui concerne spécifiquement l'antisémitisme est l'appui à la construction du Musée de l'Holocauste à Montréal ainsi qu'un financement de cinq millions de dollars sur deux ans et de deux millions de dollars par la suite pour permettre à Patrimoine canadien de créer le Programme national de commémoration de l'Holocauste, « qui soutiendra les projets visant à préserver la mémoire de l'Holocauste et à accroître la sensibilisation et la compréhension de la population canadienne à l'égard de l'Holocauste et de l'antisémitisme<sup>67</sup> ».

### **L'envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme**

En 2020, le gouvernement fédéral a créé le poste d'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme dans le cadre de son engagement à renforcer les initiatives nationales et internationales visant à préserver la mémoire de l'Holocauste et les témoignages de ses survivants, à combattre l'antisémitisme, la haine et le racisme, ainsi qu'à promouvoir et à défendre la démocratie, le pluralisme, l'inclusion et le respect des droits de la personne.

Dans la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme, on explique le rôle de l'envoyé spécial en ces termes :

*L'envoyée spéciale joue à la fois des rôles internationaux et nationaux. Sur le plan national, l'envoyée spéciale offre une orientation et des conseils pour faire progresser les efforts du gouvernement du Canada en matière de lutte contre l'antisémitisme et la haine. Elle travaille également avec les institutions et les intervenants canadiens, favorise la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des*

---

écoles, les garderies, les camps de vacances et les lieux de culte. » Le comité soutient la continuation des investissements dans le PSCC. Pour plus d'informations, veuillez consulter Sécurité publique Canada, [Le gouvernement du Canada aide les communautés juives à se protéger contre les crimes motivés par la haine](#), communiqué de presse, 11 mars 2026.

<sup>66</sup> RIDR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025 (Chad Westmacott).

<sup>67</sup> Gouvernement du Canada, [Plan d'action canadien de lutte contre la haine](#).

*communautés juives dans leurs identités diversifiées et intersectionnelles au Canada, favorise la sensibilisation, la commémoration et la recherche sur l'Holocauste, et encourage l'adoption et la mise en œuvre de la définition de travail de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Sur le plan international, l'envoyée spéciale dirige la délégation canadienne auprès de l'alliance, un rôle qui permet de renforcer le rôle de leader du Canada dans la lutte contre l'antisémitisme et la haine à l'étranger. Elle travaille également avec des partenaires internationaux à renforcer et à promouvoir la sensibilisation, la commémoration et la recherche sur l'Holocauste dans le monde entier, et elle défend l'adoption élargie sur le plan international de la définition de travail de l'antisémitisme de l'alliance<sup>68</sup>.*

Dans le budget de 2022, on prévoyait 5,6 millions de dollars sur cinq ans et 1,2 million de dollars par la suite en appui à l'envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme.

En commençant son étude, le comité a entendu Deborah Lyons, qui était alors envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme. Le comité note que le poste d'envoyé spécial a été remplacé le 4 février 2026 par un nouveau Conseil consultatif sur les droits, l'égalité et l'inclusion<sup>69</sup>. Le comité partage l'objectif de combattre toutes les formes de racisme et de haine, mais se demande si le Conseil sera en mesure de poursuivre de manière adéquate le travail important de l'envoyé spécial. Cependant, au moment de la publication de ce rapport, le comité ignore la structure et la composition du Conseil.

Par conséquent, le comité recommande :

---

**Que le premier ministre rétablisse le poste d'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, et en vertu de l'alinéa 127.1(1)c) de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, nomme cet envoyé avec pour mandat de conseiller le gouvernement du Canada sur les politiques publiques, les initiatives éducatives et la coopération internationale liées à l'antisémitisme et à la mémoire de l'Holocauste.**

**Qu'une attention particulière soit portée à l'antisémitisme dans la mission et la composition du nouveau Conseil consultatif sur les droits, l'égalité et l'inclusion,**

---

<sup>68</sup> Gouvernement du Canada, *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*.

<sup>69</sup> Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter Patrimoine canadien, *Le gouvernement du Canada crée le Conseil consultatif sur les droits, l'égalité et l'inclusion*, 4 février 2026.

que le Conseil consultatif soit tenu de faire un rapport annuel de ses activités et de ses réalisations aux deux Chambres du Parlement, et qu'un représentant du Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit nommé au Conseil consultatif.

## Définition de l'antisémitisme

Les préjugés, la discrimination et la violence contre les Juifs constituent un problème important et croissant dans la société canadienne. Les universitaires et les témoins ayant une expérience vécue de l'antisémitisme avaient des points de vue variés sur sa définition exacte, mais ils ont convenu à l'unanimité que le phénomène sous-jacent était un problème qu'il faut combattre.

En 2019, le gouvernement du Canada a adopté la définition de l'antisémitisme proposée l'AIMH<sup>70</sup> dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le racisme<sup>71</sup>. Selon cette définition, qui est non contraignante sur le plan juridique :

*L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte<sup>72</sup>.*

Dans la définition, on fournit ensuite des exemples de conduite qui peut être considérée comme antisémite, y compris certaines formes de conduite en relation avec Israël. On précise que « l'antisémitisme peut se manifester par des attaques à l'encontre de l'État d'Israël lorsqu'il est perçu comme une collectivité juive. Cependant, critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme<sup>73</sup>. »

Comme l'a expliqué Noah Lew, directeur et conseiller spécial de l'honorable Irwin Cotler au Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, la première moitié des exemples de la définition de l'AIMH mettent l'accent sur « des exemples plus classiques d'antisémitisme », tandis que la seconde moitié consistent davantage

---

<sup>70</sup> L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) est une institution internationale fondée en 1998 qui se consacre à l'éducation, à la mémoire et à la recherche sur l'Holocauste ainsi que sur le génocide des Roms. Elle compte 35 pays membres, dont le Canada, qui y a adhéré en 2009, et neuf pays observateurs.

<sup>71</sup> Patrimoine canadien, *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022*, 2019, p. 22.

<sup>72</sup> AIMH, *La définition opérationnelle de l'antisémitisme*.

<sup>73</sup> *Ibid.*

en ce qu'« on considère comme les formes contemporaines de l'antisémitisme<sup>74</sup> ». Ces exemples portent généralement sur « le fait de cibler l'État d'Israël comme une sorte de nouvelle itération du collectif juif. De la même manière que les communautés juives étaient autrefois prises pour cible, nous voyons aujourd'hui l'État d'Israël, en tant que représentation de ce collectif juif, être lui-même visé<sup>75</sup>. »

En 2024, le gouvernement fédéral et le bureau de l'envoyée spéciale du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme ont lancé le *Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*. Le Guide « est conçu comme une ressource permanente qui, selon les mots du premier ministre [Justin] Trudeau, favorisera « l'adoption, la compréhension et l'utilisation pratique de la définition [de l'AIMH] partout au Canada<sup>76</sup> ».

Dans son témoignage devant le comité, Deborah Lyons, alors envoyée spéciale du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, a expliqué que « la définition [de l'AIMH] vise à aider les gens à comprendre l'antisémitisme dans sa forme actuelle, ses diverses manifestations et la façon dont il a muté et changé au fil du temps. La définition, avec ses 11 exemples, aide à déterminer la façon de reconnaître l'antisémitisme<sup>77</sup>. » Elle a rappelé que le Guide s'inspirait « des consultations auprès de plus de 150 Canadiens et organisations, ainsi que huit ministères fédéraux », et que « ce guide s'adresse aux trois ordres de gouvernement, aux éducateurs, aux forces de l'ordre et à la société civile. La définition de l'AIMH est le fruit d'une collaboration mondiale qui s'est renforcée pendant 16 ans et [dès 2024] est adoptée par 43 pays et par la plupart de nos gouvernements provinciaux<sup>78</sup>. »

Dans le Guide, on note que « bien qu'il existe d'autres définitions de l'antisémitisme, celle de l'AIMH est la plus respectée, la plus complète et la plus représentative de l'antisémitisme dans le monde d'aujourd'hui<sup>79</sup> ».

On y rappelle que la définition n'a pas force exécutoire, et que son adoption par le gouvernement fédéral n'entraîne pas la criminalisation d'une expression ou de

---

<sup>74</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Noah Lew, directeur, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne et conseiller spécial de l'honorable Irwin Cotler).

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Gouvernement du Canada, *Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH)*.

<sup>77</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deborah Lyons, envoyée spéciale, Bureau de l'envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, Patrimoine canadien, à titre personnel).

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Gouvernement du Canada, *Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH)*.

comportements. Par ailleurs, on y souligne que, lorsqu'on applique la définition, il est crucial de « tenir compte du contexte global » de l'expression ou des comportements, puisque ce qui « est considéré comme antisémite dans certains contextes ne l'est pas dans d'autres<sup>80</sup> ».

Plusieurs témoins ont néanmoins critiqué la définition de l'AIMH et le Guide, soutenant que la définition de l'AIMH créait de la confusion quant aux types de critiques qui sont acceptables à l'égard d'Israël. Ils ont attiré l'attention du comité sur d'autres définitions qui, selon eux, apportent plus de clarté.<sup>81</sup>

Joshua Sealy-Harrington, professeur agrégé et président de Palestinian Human Rights in Canada, a soutenu que la définition de l'AIMH à décourager les membres de la communauté de l'enseignement et du milieu académique, en empêchant des universitaires comme Marianne Hirsch, fille de survivants de l'Holocauste, ainsi que Rashid Khalidi d'enseigner ou d'attribuer des textes clés sur l'Holocauste et des textes politiques. M. Sealy-Harrington a décrit l'utilisation de la définition établie par l'Alliance comme une occasion manquée pour tous de mieux comprendre « l'antisémitisme et d'autres formes de racisme<sup>82</sup>. »

Cependant, d'autres témoins, comme Belle Jarniewski, directrice générale de l'Institut pour combattre l'antisémitisme au Manitoba, ont fait valoir que ces préoccupations dénaturent la définition de l'AIMH, qui est conçue comme un outil non contraignant<sup>83</sup>.

Richard Robertson, directeur de la recherche et de la défense des droits, B'Nai Brith Canada, a soutenu que « le gouvernement fédéral doit investir pour assurer une large application de la définition de l'AIMH et de ses exemples illustratifs. Il est essentiel que les futurs dirigeants canadiens connaissent bien les nuances de cette définition et sachent comment ses exemples peuvent servir d'outil et de guide pour reconnaître et combattre l'antisémitisme contemporain<sup>84</sup>. »

---

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Voir, par exemple, RIDR, *Témoignages*, 3 novembre 2025 (Joshua Sealy-Harrington, professeur agrégé et titulaire de la chaire, Droits humains des Palestiniens au Canada, à titre personnel), et *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mira Sucharov, professeure, Université Carleton, à titre personnel).

<sup>82</sup> RIDR, *Témoignages*, 3 novembre 2025 (Joshua Sealy-Harrington, professeur agrégé et titulaire de la chaire, Droits humains des Palestiniens au Canada, à titre personnel).

<sup>83</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Belle Jarniewski, directrice générale, L'Institut pour combattre l'antisémitisme au Manitoba).

<sup>84</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Richard Robertson, directeur, Recherche et défense B'Nai Brith Canada).

En résumé, les opinions des témoins sur la définition établie par l'Alliance allaient de ceux qui voulaient voir le gouvernement « cesser d'appuyer » la définition à ceux désireux de voir le gouvernement « l'appliquer<sup>85</sup> ».

Le comité souhaite souligner que les différentes définitions qui lui ont été présentées sont des outils permettant de comprendre le phénomène de l'antisémitisme, et non des règles à appliquer. Peu importe la définition privilégiée, la réalité sous-jacente de l'antisémitisme demeure inchangée, tout comme les normes réglementaires concernant les discours haineux et la discrimination.

Comme toutes les formes de haine, l'antisémitisme a d'ailleurs évolué au fil du temps et, malheureusement, se poursuivra à l'avenir. Par conséquent, aucune définition ne peut englober de manière permanente l'ensemble de ses manifestations et de ses limites possibles. Comme l'a souligné Artur Wilczynski, professeur en résidence honoraire à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, dans la définition établie par l'Alliance, on utilise de « nombreux mots conditionnels, [...] la définition fondamentale est distincte de la liste d'exemples et c'est pourquoi l'AIMH demande aux personnes qui l'utilisent de faire preuve de bon sens et de discernement » lorsqu'elles l'interprètent ou qu'elles l'appliquent à une question stratégique donnée<sup>86</sup>. D'autres personnes, d'une façon semblable, ont attiré l'attention sur le fait suivant : « L'AIMH est non contraignante, éducative et conforme à l'équilibre de la Charte entre la liberté d'expression (art. 2b)) et les limites raisonnables (art. 1)<sup>87</sup>. »

Une attention excessive accordée à la définition de l'antisémitisme peut être contre-productive. Les définitions, peu importe leur source, ne protègent pas le peuple juif du harcèlement, de la violence ou de l'exclusion au Canada. Si la terminologie peut être importante, les débats sémantiques ne doivent pas détourner l'attention de l'urgence de lutter efficacement contre l'hostilité très réelle à laquelle les Juifs se heurtent dans la société canadienne.

---

<sup>85</sup> Par exemple, RIDR, *Témoignages*, 3 novembre 2025 (Corey Balsam, coordonnateur national, Voix juives indépendantes) et RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Talia Klein Leighton, présidente, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme).

<sup>86</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Artur Wilczynski, professionnel en résidence, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, à titre personnel).

<sup>87</sup> RIDR, *mémoire*, 21 novembre 2025 (L'honorable Harry S. LaForme et Karen Restoule, à titre personnel).

# Des incidents récents d'antisémitisme au Canada

Bien que le comité ait été informé que des études démontrent que « la plupart des Canadiens ne nourrissent pas de points de vue antisémites », comme l'a expliqué Shimon Fogel, alors chef de la direction du Centre consultatif des relations juives et israéliennes, un nombre important d'entre eux ne comprennent pas l'antisémitisme et ne reconnaissent pas que les Juifs en sont victimes. Il a insisté sur la nécessité d'expliquer clairement à quoi ressemblent l'antisémitisme, les sentiments que celui-ci évoque et « comment il se manifeste » dans la pratique<sup>88</sup>.

La montée de l'antisémitisme porte certains Canadiens juifs à dissimuler activement leur identité juive en public. Par exemple, Mark Berlin, professeur à l'Institut d'étude du développement international de l'Université McGill, a exprimé ce qui suit : « Pendant des années, j'ai porté ma *Magen David*, mon étoile de David, assez ouvertement au travail, pendant mes loisirs et à la salle de sport. Je ne l'enlevais jamais. Maintenant, quand je sors en public, je la cache<sup>89</sup>. »

Tout au long de son étude, le comité a entendu de nombreux témoignages d'incidents antisémites qui touchent de nombreux Juifs canadiens, résumés dans la présente section, où sont également présentées des statistiques sur l'antisémitisme.

## Les expériences des jeunes

Le comité a appris que les incidents antisémites faisaient maintenant partie du quotidien de plusieurs jeunes Canadiens, surtout depuis l'attentat du 7 octobre 2023.

L'Association des parents juifs d'élèves d'Ottawa a résumé ces incidents dans son mémoire :

*Les étudiants juifs choisissent de cacher leur identité plutôt que d'affronter les dures réalités des insultes, des diffamations, de l'isolement et du rejet par leurs camarades. Dans des situations plus graves, des enfants dès l'âge de sept ans ont été confrontés à des actes de harcèlement, d'intimidation, d'agression physique, de menaces de violences physiques et sexuelles, voire de menaces de mort. Dans*

---

<sup>88</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel, chef de la direction, Centre consultatif des relations juives et israéliennes).

<sup>89</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mark Berlin, professeur, Institut d'études sur le développement international, Université McGill, à titre personnel).

*certains incidents signalés, des enseignants et des administrateurs ont aggravé le problème en partageant leurs propres opinions antisémites et anti-israéliennes, ou en banalisant ou rejetant carrément les préoccupations soulevées par les étudiants et les familles juives qui ont rapporté la haine envers les Juifs<sup>90</sup>.*

Le comité a entendu parler d'expériences universitaires semblables. Comme l'a expliqué Pe'er Krut, présidente du Syndicat canadien des étudiants juifs, l'antisémitisme est présent sur tous les campus du Canada. Le seul fait d'être juif suffit pour les étudiants à être pris pour cibles : « Vous êtes l'étudiante juive, censée justifier, défendre et répondre au nom de tout un peuple<sup>91</sup>. » La professeure Sucharov voit, sur son campus, des exemples antisémites de « personnes socialement exclues et ostracisées, qui se sentent très mal à l'aise dans leur peau de Juifs sur les campus<sup>92</sup> ».

Justin Hebert, ancien étudiant et ancien président de l'association des étudiants juifs de droit à l'université de Windsor, a indiqué :

*Après le 7 octobre, les universités n'étaient tout simplement pas préparées à ce qui allait arriver. Les étudiants juifs ont soudainement été pris pour cible, que ce soit dans les couloirs ou dans les salles de classe, et qualifiés de colonisateurs et de partisans du génocide. Les signalements de violences sexuelles contre des femmes israéliennes ont été ouvertement ridiculisés ou minimisés. Lorsque ces enjeux étaient soulevés, la réponse de facto était souvent que les universités existent pour favoriser les « conversations difficiles ». Par contre, je pose la question suivante : comment puis-je avoir une conversation constructive avec un étudiant qui m'a dit que le meurtre d'Israéliens est toujours justifié alors que des étudiants israéliens sont inscrits dans l'établissement, ou que le viol est une forme légitime de résistance, ou encore que les bébés peuvent être pris en otage si leurs parents sont des colonisateurs?*

[...]

---

<sup>90</sup> RIDR, [mémoire](#), 16 novembre 2025 (Tamara Taub, Association des parents juifs d'élèves d'Ottawa).

<sup>91</sup> RIDR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025 (Pe'er Krut, présidente, Syndicat canadien des étudiants juifs).

<sup>92</sup> RIDR, [Témoignages](#), 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mira Sucharov).

*Ce dont nous sommes témoins sur les campus est en fait une tentative d'effacement de la culture, de la tradition et de l'histoire juives. Il ne s'agit pas seulement d'un désaccord politique<sup>93</sup>.*

Pour des jeunes juifs, ces incidents entraînent des conséquences sur la façon de se sentir sur le plan social, émotionnel, psychologique et physique<sup>94</sup>. Plus précisément, comme l'a fait savoir Rachel Cook, étudiante à l'Université de l'Alberta, les étudiants juifs expriment une peur croissante quant à savoir si le Canada demeurera ou pas un endroit sûr pour eux à l'avenir. Voir des pairs scander des slogans d'exclusion et affirmer ne pas vouloir de sionistes au pays<sup>95</sup> amène les étudiants juifs à se demander s'ils peuvent bâtir leur vie ainsi qu'élever leurs enfants en toute sécurité dans leur propre pays<sup>96</sup>. En 2024, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes a déposé un rapport sur la montée de l'antisémitisme dans les campus universitaires, proposant un certain nombre de solutions qu'il importe que le gouvernement du Canada continue d'examiner<sup>97</sup>.

Le comité a été consterné d'entendre que les actes de haine antisémite étaient souvent perpétrés par de jeunes Canadiens, dont beaucoup disent nier l'existence de l'Holocauste, et que les médias sociaux contribuaient à la désinformation ou à la radicalisation<sup>98</sup>. Il a appris que, « le 13 novembre 2025, le directeur du SCRS [Service canadien du renseignement de sécurité], Dan Rogers, a rapporté qu'une enquête sur dix sur le terrorisme au SCRS impliquait désormais au moins un sujet d'enquête âgé de moins de 18 ans<sup>99</sup> ». L'Association des parents juifs d'élèves d'Ottawa a indiqué que deux jeunes d'Ottawa avaient été arrêtés pour terrorisme au début de 2024<sup>100</sup>.

Talia Klein Leighton, présidente de Femmes canadiennes contre l'antisémitisme, a déploré la politisation des classes<sup>101</sup>. Ainsi, les personnes occupant des postes d'autorité dans les écoles introduisent leurs idées militantes sans disposer du programme scolaire et des ressources pédagogiques appropriés pour le faire, ce qui

---

<sup>93</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Justin Hebert, à titre personnel).

<sup>94</sup> RIDR, *mémoire*, 24 novembre 2025 (Allied Voices for Israel).

<sup>95</sup> Comme l'explique Belle Jarniewski, directrice générale de L'institut pour combattre l'antisémitisme au Manitoba, si le mot « juif » est souvent remplacé par « sioniste », les idées et les images haineuses sont les mêmes aujourd'hui qu'il y a plusieurs décennies. RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Belle Jarniewski).

<sup>96</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Rachel Cook, étudiante, Université de l'Alberta, à titre personnel).

<sup>97</sup> Chambre des communes, Comité permanent de la justice et des droits de la personne, *La montée de l'antisémitisme au Canada et les moyens d'y faire face*, 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, décembre 2024.

<sup>98</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Richard Robertson).

<sup>99</sup> RIDR, *mémoire*, 16 novembre 2025 (Tamara Taub, Association des parents juifs d'élèves d'Ottawa).

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Talia Klein Leighton).

créée des étiquettes d'appartenance à un groupe ainsi qu'une mentalité qui consiste à prôner le « eux contre nous ».

## Expériences intersectionnelles

Le comité a entendu les témoignages d'expériences vécues par des femmes juives. Dans un mémoire écrit, Revi Mula, vice-présidente de Femmes canadiennes contre l'antisémitisme, a expliqué : « Les femmes juives sont confrontées à une vulnérabilité unique et croissante au Canada. Elles sont ciblées en tant que juives et en tant que femmes. Leur sécurité est menacée non seulement dans l'espace public, mais aussi dans les lieux censés protéger les femmes contre la violence ». Par exemple, le comité a entendu que certains « centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, refuges et organisations féminines » refusaient des femmes juives du fait de leur identité, qu'ils assimilaient aux gestes posés par le gouvernement d'Israël. Revi Mula a fait remarquer : « Les femmes juives sont également confrontées à l'antisémitisme genré. Elles sont la cible d'insultes » et de « menaces explicites de viol ». Elle a souligné que « L'objectif est de les déshumaniser et de les intimider »<sup>102</sup>.

Les membres du comité souhaitaient connaître la réalité intersectionnelle entre l'antisémitisme, le racisme envers les Noirs et la discrimination fondée sur le sexe, et ils ont eu la chance d'entendre le point de vue de Rivka Campbell, directrice exécutive de la synagogue Beth Tikvah et cofondatrice de Jews of Colour Canada. C'est une « femme juive noire, porteuse d'une dualité complexe<sup>103</sup> ». Elle a expliqué qu'elle était confrontée à des commentaires antisémites, que son identité juive soit visible ou non.

Elle a souligné que « [l']identité juive n'est pas monolithique. C'est une identité mondiale, multiculturelle et multiethnique. » « L'image persistante qui présente les Juifs comme étant Blancs efface aussi les « Juifs de couleur » et minimise la nature racisée de la haine antisémite elle-même ». Elle a plaidé pour que le gouvernement du Canada mette fin à toute forme de « haine à sa source par l'éducation, l'application de la loi et le leadership<sup>104</sup> ».

---

<sup>102</sup> RIDR, *mémoire*, 22 novembre 2025 (Revi Mula, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme).

<sup>103</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Rivka Campbell, directrice générale de la synagogue Beth Tikvah et cofondatrice de Jews of Colour Canada).

<sup>104</sup> *Ibid.*

D'autres témoins ont appelé le comité à considérer l'antisémitisme dans l'optique plus vaste de la lutte contre le racisme<sup>105</sup>. En parlant de ses identités juive et noire, M<sup>me</sup> Campbell a expliqué au comité :

*Toutes deux appartiennent à des peuples persécutés qui continuent de l'être. Toutes deux sont des branches du même arbre de la haine et sont des alliées naturelles. Surtout dans la communauté noire, quand nous continuons de présenter les Juifs comme ayant une certaine couleur de peau, nous manquons l'occasion de montrer que nous suivons le même chemin et que nous pouvons nous tenir la main et marcher ensemble pour lutter contre la haine en général<sup>106</sup>.*

Karen Mock, consultante en droits de la personne, présidente du groupe Enhancing Social Justice Education et ancienne directrice générale de la Fondation canadienne des relations raciales ainsi que de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada, s'est dite en accord. Elle a ajouté : « Nous avons toujours dit qu'il ne faut pas hiérarchiser les oppressions », mais, tout récemment, elle a constaté que, « plutôt que de travailler ensemble, comme nous l'avions déjà fait, il semble qu'il y ait de plus en plus de polarisation, de séparation et de compétition pour obtenir des fonds et de l'attention, et même de l'animosité et de la violence entre les groupes<sup>107</sup> ».

## Lieux de travail

Le comité a entendu des allégations d'antisémitisme dans divers lieux de travail et syndicats, surtout dans le domaine universitaire et celui de la médecine.

Selon les responsables de la Jewish Academic Alliance Society of British Columbia : « L'affirmation répétée des universités selon laquelle elles soutiennent l'équité, la diversité et l'inclusion est en fait une opération de détournement cognitif à l'endroit des professeurs juifs qui se sentent visés, mal accueillis et parfois en danger sur le

---

<sup>105</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deidre Butler); RIDR, *Témoignages*, 3 novembre 2025 (Corey Balsam) et (Joshua Sealy-Harrington,); RIDR, *mémoire*, 17 novembre 2025 (Hillel BC); RIDR, *mémoire*, 1 novembre 2025 (Alex Paterson, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient).

<sup>106</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Rivka Campbell).

<sup>107</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Karen Mock, consultante en droits de la personne et présidente, Enhancing Social Justice Education Group, ancienne directrice générale de la Fondation canadienne des relations raciales et de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada, à titre personnel). Cette polarisation est également mentionnée dans les mémoires soumis par Femmes canadiennes contre l'antisémitisme. RIDR, *mémoire*, 22 novembre 2025 (Revi Mula, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme); *mémoire*, 22 novembre 2025 (Talia Klein Leighton, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme).

campus<sup>108</sup>. » En outre, ces derniers ont souligné le fardeau financier et psychologique que représente la nécessité fréquente de recourir à des services de sécurité professionnels, en fonction des recommandations des services de sécurité du campus, pour les activités mettant en vedette des conférenciers israéliens, même celles portant sur des sujets peu controversés qui n'ont aucune incidence sur les événements géopolitiques. Ils ont fait observer que « le besoin de sécurité peut être à la fois coûteux et intimidant pour les conférenciers et les participants et illustre le climat auquel sont confrontés les universitaires juifs, israéliens et affiliés<sup>109</sup> ».

Le comité a entendu dire que les universitaires juifs étaient souvent victimes de harcèlement et d'autres formes d'intimidation. Par exemple, la Jewish Physicians Association of Manitoba a donné l'exemple d'une campagne de harcèlement en ligne ciblant les « six principaux sionistes à l'Université du Manitoba<sup>110</sup> ». Le professeur Robinson a informé le comité que certains membres du corps professoral de l'Université de Toronto essayaient activement de cacher leur identité juive de peur d'être la cible d'antisémitisme<sup>111</sup>.

Le rabbin Andrew Rosenblatt, de la Congrégation Schrara Tzedek, a déploré le fait que ceux qui désirent progresser dans le monde universitaire, le milieu des arts et d'autres secteurs estiment devoir dissimuler leurs liens avec une synagogue ou avec Israël, sous peine d'être victimes de discrimination<sup>112</sup>. Dans le même ordre d'idées, le Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s a écrit que, « lorsque les Juifs s'expriment et défendent leur identité, ils sont souvent traités comme des parias sociaux en raison des diffamations, de la désinformation et de la mésinformation promues par les antisionistes<sup>113</sup> ».

Le comité a entendu dire que les professionnels de la santé s'inquiétaient de plus en plus de l'antisémitisme<sup>114</sup>. Dans un mémoire écrit, Doctors Against Racism and

---

<sup>108</sup> RIDR, *mémoire*, 20 novembre 2025 (Jewish Academic Alliance Society of British Columbia).

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> RIDR, *mémoire*, 29 novembre 2025 (D<sup>r</sup> Charles N. Bernstein, Jewish Physicians Association of Manitoba).

<sup>111</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Ira Robinson).

<sup>112</sup> RIDR, *mémoire*, 20 octobre 2025 (rabbin Andrew Rosenblatt, Congrégation Schara Tzedek).

<sup>113</sup> RIDR, *mémoire*, 19 novembre 2025 (Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s). Pour replacer cela dans son contexte, le Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s décrit l'antisionisme comme reposant « sur la diffamation et la distorsion pour affirmer que c'est le collectif juif, Israël, plutôt que le Juif individuel, qui incarne le mal. Il affirme par ailleurs que les Juifs, qui ont des milliers d'années d'histoire en ce lieu, fabriquent une revendication légitime à leur terre ancestrale. En effaçant cette histoire, les antisionistes rejettent les Juifs comme des colons néfastes qui ont usurpé les droits du véritable peuple autochtone, les Palestiniens. L'antisionisme prétend qu'Israël, de manière exceptionnelle, est le seul État qui doit être éradiqué. »

<sup>114</sup> RIDR, *mémoire*, 17 novembre 2025 (D<sup>r</sup> Larry Barzelai, Jewish Medical Association of B.C.); RIDR, *mémoire*, 16 novembre 2025 (D<sup>r</sup> Deron Brown, Jewish Medical Association of Ontario); RIDR,

Antisemitism a donné l'exemple de médecins membres du personnel d'un important hôpital pour enfants à qui l'on avait demandé de retirer leur épinglette visant à exprimer leur solidarité avec les civils détenus par le Hamas à Gaza, alors que les épinglettes visant à exprimer l'opposition à Israël n'étaient soumises à aucune restriction. De plus, l'organisme a cité des exemples de médecins résidents qui refusaient de travailler avec leurs collègues juifs ou de mouvements visant à boycotter les produits pharmaceutiques israéliens, lesquels « compromettent les soins aux patients et l'éthique professionnelle<sup>115</sup> ».

Les syndicats peuvent jouer un rôle important dans la protection contre la discrimination dans les milieux professionnels. Malheureusement, le comité a entendu des exemples de syndicats qui ne soutenaient pas leurs membres qui font face à de l'antisémitisme.

Carrie Silverberg, par exemple, a raconté son expérience en tant que militante en faveur de l'inclusion de l'antisémitisme dans les discussions syndicales sur la discrimination. Elle a raconté qu'on avait crié contre elle pendant qu'elle prenait la parole lors d'un congrès, et a affirmé qu'il était « démoralisant d'être dans cette atmosphère, de savoir que ces personnes étaient censées me défendre, se battre pour mes droits, et qu'elles étaient les premières à me crier dessus et à vouloir que je parte simplement parce que je suis juive et que je défends mon peuple<sup>116</sup> ». Elle a décrit être tellement épuisée par la haine et les discriminations auxquelles elle était confrontée que souvent, elle avait envie de quitter son emploi pour ne plus avoir à être affiliée à son syndicat. À la place, elle a déposé une plainte pour discrimination contre le SCFP de l'Ontario<sup>117</sup>.

Plusieurs autres témoins ont exprimé des préoccupations concernant la normalisation de l'antisémitisme dans les syndicats<sup>118</sup>. Selon Kim Kazur, du Canadian Jewish Labour Committee, l'« antisémitisme est omniprésent dans les syndicats – souvent déguisé par le soutien à la Palestine<sup>119</sup> ». Celle-ci a informé le comité qu'à l'heure actuelle, trois syndicats faisaient l'objet de plaintes pour antisémitisme devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario parce que « des dizaines de membres de ces syndicats ont fait part de leurs expériences à leurs syndicats et ont

---

*mémoire*, 17 novembre 2025 (Association des médecins juifs du Québec); RIDR, *mémoire*, 21 novembre 2025 (Jewish Healthcare Association of Alberta); RIDR, *mémoire*, 29 novembre 2025 (D<sup>r</sup> Charles N. Bernstein, Jewish Physicians Association of Manitoba).

<sup>115</sup> RIDR, *mémoire*, 13 novembre 2025 (D<sup>re</sup> Karine Toledano, Doctors Against Racism and Antisemitism).

<sup>116</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Carrie Silverberg, à titre personnel).

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Ginaya Peters, enseignante, Enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique contre l'antisémitisme); RIDR, *mémoire*, 15 novembre 2025 (Lauren Frenkel et Ori Freiman, à titre personnel).

<sup>119</sup> RIDR, *mémoire*, 19 novembre 2025 (Kim Kazur, Canadian Jewish Labour Committee).

été ignorés ou congédiés<sup>120</sup> ». Elle a dit que d'autres mécanismes étaient nécessaires pour permettre de s'assurer que les dirigeants syndicaux se comportent bien lorsqu'ils traitent de questions qui ne sont absolument pas liées aux relations qu'ils entretiennent avec les employeurs : « Si les syndicats continuent à sortir de leur voie, alors cette voie a besoin de garde-fous<sup>121</sup>. »

Dans un mémoire écrit, Revi Mula a mis en évidence que la rhétorique syndicale pouvait façonner « les espaces réservés à la jeunesse, les salles de classe, la culture du secteur public et l'activisme universitaire<sup>122</sup> ».

## Centres communautaires et lieux de culte

Pour de nombreuses communautés juives au Canada, la période actuelle d'antisémitisme accru est chargée non seulement de crainte, mais également de menaces directes qui concernent leurs synagogues et leurs centres communautaires, des espaces destinés à être sûrs, collectifs et sacrés.

Le comité a appris que, depuis le 7 octobre 2023, des synagogues étaient directement prises pour cibles comme sites de manifestations liées aux actions du gouvernement d'Israël et à la guerre de Gaza. M<sup>me</sup> Campbell a indiqué que sa synagogue était prise pour cible de façon répétée. Elle a aussi insisté sur ce qui suit :

*Ces incidents laissent une peur persistante. Les fidèles sont traumatisés et certains ne fréquentent plus la synagogue en raison de cette peur. Une synagogue n'est pas seulement un bâtiment, c'est un foyer spirituel, et lorsque ce foyer devient une cible, cela ébranle les fondements de notre communauté<sup>123</sup>.*

Le rabbin Rosenblatt a raconté une histoire semblable de recrudescence des incidents de nature antisémite. Le comité a été consterné d'apprendre que sa synagogue avait fait l'objet d'un incendie criminel même si des membres de la communauté « s'y trouvaient ou venaient de quitter les lieux<sup>124</sup> ».

D'autres témoins ont déclaré avoir constaté une augmentation du nombre d'actes de vandalisme ou d'intimidation commis dans leurs lieux de culte et leurs centres

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> RIDR, [mémoire](#), 22 novembre 2025 (Revi Mula, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme).

<sup>123</sup> RIDR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025 (Rivka Campbell).

<sup>124</sup> RIDR, [mémoire](#), 20 octobre 2025 (Rabbi Andrew Rosenblatt, Congrégation Schara Tzedek).

communautaires<sup>125</sup>. Ils ont aussi indiqué que le resserrement de la sécurité n'avait pas nécessairement d'effet dissuasif sur les incidents antisémites ni sur leur nombre. Par exemple, Stacey Leavitt-Wright, chef de la direction de la Fédération juive d'Edmonton, a raconté que

*[L]ors d'une annonce et d'un rassemblement en plein air pour notre nouveau centre communautaire juif le mois dernier [en septembre 2025], nous avons été victimes de harcèlement continu, la présence de la police ne parvenant nullement à dissuader les auteurs. Si la liberté d'expression est protégée, l'intimidation ciblée ne l'est pas<sup>126</sup>.*

D'autre part, le comité a appris qu'à Montréal, le « centre communautaire juif a été assiégé, des personnes ne pouvant pas sortir pendant des heures, puis ayant fini par être escortées par la police par la porte arrière<sup>127</sup> ».

Comme l'a mentionné M. Levitt : « Les Canadiens juifs ne devraient jamais avoir à craindre pour leur sécurité lorsqu'ils envoient leurs enfants à l'école ou se rendent à la synagogue<sup>128</sup> ».

Ainsi, le comité recommande :

---

**Que le gouvernement du Canada augmente le financement octroyé au Programme pour la sécurité communautaire du Canada et qu'il simplifie les processus de demande et d'approbation des projets d'infrastructures essentielles pour la sécurité communautaire et des projets visant à répondre aux besoins des collectivités et des événements cibles en matière de sécurité.**

## Les données et leurs limites

Les Canadiens ont signalé à la police l'augmentation du nombre d'infractions criminelles qui avaient été motivées par la haine. En 2024, la police a déclaré 4 882 crimes haineux. Cela constitue une augmentation importante par rapport à 2019, alors que 1 951 incidents avaient été consignés, et à 2014, au cours de laquelle

---

<sup>125</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel); RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deidre Butler); RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Stacey Leavitt-Wright, chef de la direction, Fédération juive d'Edmonton); RIDR, *mémoire*, 2 décembre 2024 (Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme); RIDR, *mémoire*, 22 novembre 2025 (Revi Mula, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme).

<sup>126</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Stacey Leavitt-Wright).

<sup>127</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel).

<sup>128</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt).

1 295 incidents ont été enregistrés. La figure 1 ci-dessous reproduit les chiffres consignés par Statistique Canada entre 2014 et 2024. Il est important de garder à l'esprit que ces chiffres ne correspondent qu'aux incidents de crimes haineux signalés aux services de police et que ceux-ci ont déclarés, et que tous les incidents ne sont pas signalés<sup>129</sup>.

**Figure 1 – Nombre total de crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2014-2024**



Source : Figure préparée à partir des données obtenues de Statistique Canada, « [Carrefour de renseignements déclarés par la police - Crimes haineux au Canada](#) », Centre de renseignements déclarés par la police, Crimes haineux au Canada, données consultées le 19 janvier 2026.

Plus précisément, Sécurité publique Canada a informé le comité que, d'après les données de Statistique Canada,

---

<sup>129</sup> Statistique Canada [précise](#), à la section « Définition » : « Les données sur les crimes haineux déclarés par la police sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), un recensement de toutes les affaires criminelles connues des services de police au Canada. » « Les données des services de police sur les crimes haineux comprennent uniquement les affaires qui sont portées à leur attention et catégorisées comme des crimes haineux. La police détermine si un crime a été motivé ou non par la haine, et indique le type de motif en se fondant sur les renseignements recueillis pendant l'enquête et sur des lignes directrices nationales communes pour la classification des dossiers. Les chiffres sur les crimes haineux comprennent à la fois les affaires confirmées comme étant motivées par la haine et celles soupçonnées de l'être. »

*les crimes haineux ciblant les groupes religieux ont augmenté au fil des ans, atteignant un sommet en 2023 avec 1 345 incidents — une hausse de 75 % par rapport à 2022. En 2024, le nombre de crimes haineux ciblant les groupes religieux (1 342 incidents) est resté relativement stable par rapport à 2023. Le nombre de crimes haineux motivés par la religion visant la communauté juive a atteint un sommet en 2023 (959 incidents — une augmentation de 82 % par rapport à 2022), mais a diminué de 4 % en 2024 (920 incidents).*

*[...]*

*Au cours des dernières années, les crimes haineux visant les groupes religieux ont représenté la deuxième plus grande proportion de tous les incidents de crimes haineux déclarés (27 % en 2024 ; 28 % en 2023). Parmi les crimes haineux religieux, la majorité visaient la communauté juive (69 % en 2024 ; 71 % en 2023), suivie de la communauté musulmane (17 % en 2024; 16 % en 2023<sup>130</sup>).*

Au moment de l'étude, seules des données trimestrielles préliminaires étaient disponibles pour 2025. Statistique Canada a indiqué ce qui suit :

*En examinant les chiffres de l'année en cours (janvier à juin), on constate une baisse du nombre total de crimes haineux déclarés par la police au cours des deux premiers trimestres de 2025 (2 231) par rapport à la même période en 2024 (2 384). Cette tendance se retrouve également dans les crimes haineux motivés par la religion (495 en 2025 contre 637 en 2024), en particulier ceux visant les communautés juives (343 en 2025 contre 419 en 2024) et musulmanes (79 en 2025 contre 112 en 2024). Cela suggère que la tendance cumulative pour 2025 est jusqu'à présent à la baisse par rapport à 2024<sup>131</sup>.*

Le comité comprend que les victimes d'actes criminels pourraient être poussées à signaler ou à ne pas signaler l'incident à la police pour un large éventail de raisons.

Une autre façon d'aborder les données concernant les crimes haineux est l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada sur la sécurité des Canadiens, qui vise à permettre de mieux comprendre, à partir de données autodéclarées, de quelle manière les Canadiens de chaque province et territoire perçoivent le crime et le

---

<sup>130</sup> RIDR, *mémoire*, 28 novembre 2025 (Tricia Geddes, Sécurité publique Canada).

<sup>131</sup> *Ibid.*

fonctionnement du système de justice ainsi que de saisir de l'information quant à leurs expériences de victimisation<sup>132</sup>. L'ESG vise expressément à déterminer si un incident criminel a été signalé de même que les raisons qui ont motivé les répondants à le signaler ou non. La version la plus récente disponible date de 2019<sup>133</sup>. Cependant, Statistique Canada affirme ce qui suit :

*En raison du plus faible nombre de répondants en 2019, il n'a pas été possible d'analyser les motifs de déclaration ou de non-déclaration des incidents de crimes haineux autodéclarés. Il a toutefois été possible d'analyser les incidents criminels dans l'ensemble. En 2019, la plupart des incidents n'ont pas été signalés, comme en témoigne le fait qu'environ 3 incidents sur 10 (29 %) ont été portés à l'attention de la police. [...] En général, les incidents de victimisation des ménages étaient plus susceptibles que les incidents violents d'avoir été portés à l'attention de la police (35 % par rapport à 24 %). Les femmes étaient deux fois moins susceptibles que les hommes d'avoir signalé un incident de victimisation avec violence à la police (18 % par rapport à 36 %). [...] Les victimes plus jeunes d'un crime violent étaient moins susceptibles que leurs homologues plus âgées d'avoir signalé l'incident à la police. Parmi les victimes de moins de 35 ans, 16 % ont déclaré que l'incident avait été porté à l'attention de la police, comparativement à 38 % des victimes de 35 ans et plus. Cependant, ces groupes étaient tout aussi susceptibles d'avoir signalé un incident de victimisation des ménages à la police<sup>134</sup>.*

Le comité a demandé plus de renseignements sur les caractéristiques des victimes des crimes haineux violents déclarés par la police et de ceux liés à la cybercriminalité entre 2018 et 2024. Statistique Canada a répondu que les renseignements sur les victimes n'étaient recueillis que pour les infractions violentes dans le cadre du

---

<sup>132</sup> Pour plus d'information, consultez Statistique Canada, [Enquête sociale générale - Sécurité des Canadiens \(ESG\)](#).

<sup>133</sup> Jusqu'en 2025, les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens étaient publiées tous les cinq ans. Cependant, à partir de 2025, grâce au financement du Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine, l'ESG sur la sécurité des Canadiens est réalisée tous les trois ans afin de permettre de fournir des données plus récentes.

<sup>134</sup> RIDR, [mémoire](#), 10 décembre 2025 (Statistique Canada).

Programme de déclaration uniforme de la criminalité<sup>135</sup>, qui « représente l'ensemble des crimes portés à l'attention des services de police de l'ensemble du pays<sup>136</sup> ».

Pour les crimes haineux violents déclarés par la police de 2018 à 2024 (nombre total de 10 388 victimes), 62 % des victimes étaient des hommes, et 38 % étaient des femmes. Ce ratio était différent pour les crimes haineux violents déclarés par la police et comportant une cybercomposante de 2018 à 2024 (849 victimes au total) : 52 % des victimes étaient des hommes, et 48 % d'entre elles, des femmes. Statistique Canada a ajouté :

*Cela montre une répartition plus équilibrée entre les hommes et les femmes que dans l'ensemble des crimes haineux. Certaines motivations se distinguaient toutefois : par exemple, les cybercrimes motivés par la haine ciblant une orientation sexuelle mettaient plus souvent en cause des hommes (58 % d'hommes et 42 % de femmes), tandis que les cybercrimes haineux ciblant la population musulmane comptaient 61 % d'hommes et 39 % de femmes<sup>137</sup>.*

Toujours selon Statistique Canada, « l'âge médian des victimes impliquées dans des cybercrimes motivés par la haine ciblant une religion avait tendance à être plus élevé, avec un âge médian de 43 ans comparativement à 33 ans pour l'ensemble des crimes haineux. Les victimes de cybercrimes haineux visant les populations juive (âge médian de 47 ans) et musulmane (36 ans) étaient plus âgées que l'ensemble des victimes de cybercrimes haineux (33 ans)<sup>138</sup>. »

Stacey Leavitt-Wright a demandé au gouvernement fédéral d'améliorer sa collecte de données sur les crimes motivés par la haine en se fondant sur des normes nationales cohérentes permettant de saisir la véritable portée de l'antisémitisme, et d'instaurer des mesures stratégiques efficaces<sup>139</sup>. Gayatri Jayaraman, directrice générale, Direction de la statistique sociale, juridique et autochtone à Statistique Canada, a expliqué que les taux de certains crimes signalés par les policiers étaient recueillis à l'aide d'un ensemble de directives nationales sur les catégories assorties de critères juridiques stricts corroborés au terme d'une enquête<sup>140</sup>.

---

<sup>135</sup> Pour plus d'information, consultez Statistique Canada, [Programme de déclaration uniforme de la criminalité \(DUC\)](#).

<sup>136</sup> RIDR, [Témoignages](#), 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Gayatri Jayaraman, directrice générale, Direction de la statistique sociale, juridique et autochtone, Statistique Canada).

<sup>137</sup> RIDR, [mémoire](#), 10 décembre 2025 (Statistique Canada).

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> RIDR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025 (Stacey Leavitt-Wright).

<sup>140</sup> RIDR, [Témoignages](#), 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Gayatri Jayaraman).

Mohammed Hashim, président-directeur général de la Fondation canadienne des relations raciales, a informé le comité que

*la plus grande lacune que nous devons combler à l'égard des statistiques, c'est que nous ne savons pas combien de crimes haineux ont été commis. Nous sommes au courant des incidents ou des crimes haineux signalés par la police, mais nous ne détenons pas de données cumulatives ou déterminantes au sujet des condamnations. De toutes les plus grandes lacunes que nous devons combler à l'égard des données, je crois que c'est ce qui doit être réglé de toute urgence<sup>141</sup>.*

Le comité a demandé à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) des renseignements ou des données sur le nombre de condamnations relatives à l'antisémitisme. La GRC a souligné qu'elle « ne dispose pas de statistiques facilement accessibles sur les accusations, les poursuites ou les condamnations<sup>142</sup> ». Elle a renvoyé le comité aux données générales de Statistique Canada sur les causes des tribunaux pour adultes et de la jeunesse<sup>143</sup>. Toutefois, les données ne sont pas ventilées par infraction précise. L'apparente incapacité de la GRC, de Statistique Canada ou d'organismes à recueillir des données désagrégées exhaustives sur les crimes motivés par la haine est très préoccupante et freine la lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de haine au Canada.

Deidre Butler, professeure agrégée au Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s, a souligné qu'il fallait disposer de meilleures données pour pouvoir comprendre « les différents types de haine et les différentes expériences des groupes minoritaires et des populations vulnérables ». Elle a insisté sur le fait que « nous devons également tenir compte des histoires et des connaissances pour mieux comprendre leurs expériences<sup>144</sup> ».

David Janzen, directeur général, Réforme et responsabilité, à la Gendarmerie royale du Canada, a souligné une autre limite des données sur les crimes haineux, à savoir que « Bien des communautés touchées par les crimes haineux n'ont généralement pas assez confiance dans la police pour signaler des incidents ». Cela souligne la

---

<sup>141</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mohammed Hashim, président-directeur général, Fondation canadienne des relations raciales).

<sup>142</sup> RIDR, *Mémoire*, 10 février 2026 (Gendarmerie royale du Canada).

<sup>143</sup> Pour de plus amples renseignements, consulter Statistique Canada, *Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle : tableau de bord interactif sur les indicateurs clés annuels*.

<sup>144</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deidre Butler).

nécessité pour la police d'établir des relations de confiance avec les communautés marginalisées.<sup>145</sup>

Même s'il y a des limites aux données disponibles et aux conclusions précises que l'on peut en tirer, les statistiques sont néanmoins frappantes. Comme l'a résumé M<sup>me</sup> Lyons,

*notre communauté juive ne comprend que 1 % de la population, mais subit maintenant 70 % de tous les crimes haineux à caractère religieux et se classe en tête des classements comme cible des crimes haineux globaux, bien avant la haine contre les personnes LGBTQ, les Noirs et les musulmans. Le Canada a constaté une augmentation énorme de l'antisémitisme, mais je dirais que nous sommes aussi l'un des pays les plus actifs pour ce qui est de le combattre<sup>146</sup>.*

Par conséquent, le comité recommande :

---

**Que le gouvernement du Canada soutienne l'amélioration de la recherche et de la collecte de données ventilées sur la haine, les préjugés et l'antisémitisme au Canada, y compris le suivi des tendances dans divers secteurs tels que l'éducation, les lieux de travail et les plateformes numériques.**

## La lutte contre l'antisémitisme au Canada

Dans cette section, nous passons en revue les nombreuses recommandations que nous avons reçues lors de notre étude, classées sous quatre rubriques : le droit pénal, l'éducation, les discours haineux en ligne et l'ingérence étrangère.

Avant de décomposer chacune de ces catégories, nous tenons à établir que nous sommes d'accord avec le professeur Robinson, selon lequel les droits de la personne sont la pierre angulaire de notre société; pourtant, l'antisémitisme refait surface à partir d'une idée déformée « que les Juifs sont responsables, par exemple, du déni des droits humains des Palestiniens<sup>147</sup> ». Une telle généralisation, ou un tel étiquetage de groupe, comme l'a expliqué Annie Ohana, responsable du Service de

---

<sup>145</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (David Janzen, directeur général, Réforme et responsabilité, Gendarmerie royale du Canada).

<sup>146</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deborah Lyons).

<sup>147</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Ira Robinson).

l'équité et spécialiste des programmes anti-oppression, peut favoriser l'hostilité et la haine<sup>148</sup>. Il est important d'éviter de rejeter un blâme collectif sur des groupes ethniques ou religieux.

Sheryl Saperia, cheffe de la direction de Secure Canada, a mentionné : « Les discours antisémites et extrémistes sont devenus si courants au Canada qu'ils ne provoquent plus l'indignation. Nous devons résister activement à cette tendance à normaliser l'antisémitisme<sup>149</sup>. » Selon le Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s, « diaboliser le collectif juif par des accusations idéologiques et un cadre conspirationniste n'est pas un dialogue – c'est une perversion odieuse, et c'est discriminatoire<sup>150</sup> ». Le comité convient avec les témoins de l'importance de tenir un dialogue rigoureux tout en respectant l'identité individuelle de l'autre, surtout lors de conversations difficiles<sup>151</sup>, dont celles à propos « d'Israël, de la politique israélienne, de la conduite des Forces de défense israéliennes et du gouvernement d'Israël<sup>152</sup> ».

À cet égard, Brian Bronfman, président et cofondateur du Réseau pour la paix et l'harmonie sociale, a attiré l'attention sur une pratique constructive qui donne à des étudiants de l'Université McGill des occasions de dialoguer sur des sujets épineux ou clivants, comme la guerre à Gaza.

*Même s'il y a eu des moments de douleur, d'inconfort et de larmes, ces conversations ont inévitablement créé entre les étudiants des relations fondées sur une meilleure compréhension, davantage d'empathie et un lien plus fort, bref, toutes des choses cruellement nécessaires en ces temps de division et de polarisation.<sup>153</sup>*

Le comité partage également la préoccupation exprimée par Kenneth Stern, directeur du Centre Bard pour l'étude de la haine, au sujet de l'état de notre démocratie. Celui a affirmé que :

---

<sup>148</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Annie Ohana, responsable du Service de l'équité et spécialiste des programmes anti-oppression, à titre personnel).

<sup>149</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia).

<sup>150</sup> RIDR, *mémoire*, 19 novembre 2025 (Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s).

<sup>151</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Mark Sandler, président, Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme) et (Karen Mock); RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Pe'er Krut) et (Justin Hebert); RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Noah Lew); RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mira Sucharov) et (Annie Ohana); RIDR, *mémoire*, 19 novembre 2025 (Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s).

<sup>152</sup> RIDR, *mémoire*, 19 novembre 2025 (Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s).

<sup>153</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Brian Bronfman, président et cofondateur, Réseau pour la paix et l'harmonie sociale, à titre personnel).

*notre capacité à combattre la haine, y compris l'antisémitisme, est directement liée à la force de nos institutions démocratiques. Les juifs ont été particulièrement vulnérables lorsque la liberté d'expression, la liberté académique et l'application régulière de la loi étaient menacées<sup>154</sup>.*

D'autres témoins se sont également dits sensibles à l'état de la démocratie au Canada<sup>155</sup>, en particulier en raison de la normalisation de l'antisémitisme, de « l'extrême droite et l'extrême gauche<sup>156</sup> », et de la conviction que les Juifs sont « le bouc émissaire de tous les problèmes du monde<sup>157</sup> ». Comme l'a résumé M. Levitt, « lutter contre l'antisémitisme ne consiste pas seulement à protéger une communauté, mais aussi à préserver le fondement moral de notre démocratie<sup>158</sup> ». C'est pourquoi, pour reprendre les propos du professeur Sucharov, le comité exhorte toutes les personnes à déployer « un effort collectif de lutte contre l'oppression, quelle que soit sa forme, afin que les droits fondamentaux de tous et de toutes soient respectés<sup>159</sup> ».

Peter Larson du Forum d'Ottawa sur Israël et la Palestine est même allé plus loin : il recommande que « le gouvernement du Canada devrait clairement préciser que soutenir le sionisme ou s'y opposer sont également protégés par la liberté d'expression<sup>160</sup> ».

Le comité souhaite souligner l'importance de la *Charte canadienne des droits et libertés* pour faire respecter et faire progresser la démocratie et l'état de droit au Canada. Il est primordial de veiller à ce que toutes les lois et les politiques soient conformes à la Charte, et le comité réaffirme son engagement à l'égard de ces droits fondamentaux pour toutes les personnes au Canada.

---

<sup>154</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Kenneth Stern, directeur, Centre Bard pour l'étude de la haine, à titre personnel).

<sup>155</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel); RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Belle Jarniewski,); RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia); RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Noah Lew) et (Son Excellence Iddo Moed, ambassadeur, ambassade d'Israël au Canada, à titre personnel); RIDR, *mémoire*, 17 novembre 2025 (Voix juives indépendantes); RIDR, *mémoire*, 21 novembre 2025 (l'honorable Harry S. LaForme et Karen Restoule, à titre individuel).

<sup>156</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Karen Mock).

<sup>157</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Noah Lew).

<sup>158</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt).

<sup>159</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mira Sucharov).

<sup>160</sup> RIDR, *mémoire*, 18 novembre 2025 (Peter Larson, Forum d'Ottawa sur Israël et la Palestine).

## Le droit pénal

Comme l'a reconnu le Comité Cohen il y a plus de 60 ans, certaines formes de haine sont si flagrantes que des mesures pénales sont non seulement appropriées, mais aussi nécessaires. Face au nombre croissant d'actes antisémites, plusieurs témoins ont affirmé que le *Code criminel* devait être modifié pour mieux contribuer à protéger les communautés juives canadiennes et les autres communautés touchées par les crimes haineux. Avec la présentation du projet de loi C-9, en septembre 2025, il semble que le gouvernement fédéral partage ce point de vue<sup>161</sup>. Bien que le comité n'ait pas été autorisé à examiner le projet de loi C-9, certains éléments de celui-ci ont été abordés par les témoins à l'égard de l'antisémitisme au Canada.

Le projet de loi C-9 englobe plusieurs caractéristiques clés appuyées en principe par la plupart des témoins. Il permettrait d'ériger en infraction une nouvelle infraction générale pour tout crime motivé par la haine, qui s'appliquerait lorsque toute autre infraction est motivée par la haine, ce qui ferait ainsi essentiellement augmenter la peine maximale pour les crimes haineux. Il vise à ajouter dans le *Code criminel* une définition de « haine » comme étant une « [é]motion à la fois intense et extrême qui est clairement associée à la calomnie et à la détestation. <sup>162</sup> ». Il permettrait d'ériger en infraction le fait de fomenter la haine par l'exposition de certains symboles haineux et relatifs au terrorisme, et de préciser ainsi l'infraction consistant à fomenter la haine. Pour terminer, il vise à créer des interdictions relatives à l'intimidation, à l'obstruction ou à l'entrave à l'accès aux lieux de culte, dont les synagogues, et à certaines autres infrastructures sociales, culturelles et religieuses.

M. Westmacott a souligné que le projet de loi C-9 « répond à certaines des préoccupations soulevées par les services de police et d'autres communautés, comme la communauté juive, afin que des mesures concrètes soient prises » dans certains cas dont on ne tient actuellement pas suffisamment compte<sup>163</sup>.

M. Janzen a renvoyé le comité à l'énoncé de l'Association canadienne des chefs de police sur le projet de loi C-9, à l'appui de ce dernier<sup>164</sup>. En particulier, dans l'énoncé, on fait valoir, en ce qui concerne les services de police, que la présentation d'une définition claire de la haine contribuera à réduire l'ambiguïté et aidera les services de police à déposer plus facilement des accusations si les comportements franchissent la limite de la criminalité. De même, dans la définition, on soutient que

---

<sup>161</sup> [Projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel \(propagande haineuse, crime haineux et accès à des lieux religieux ou culturels\)](#), 45<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session.

<sup>162</sup> *Ibid.*

<sup>163</sup> RIDR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025 (Chad Westmacott).

<sup>164</sup> RIDR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025 (David Janzen).

les nouvelles infractions d'intimidation et d'entrave sont nécessaires pour aider à contrer les personnes et les groupes motivés par la haine<sup>165</sup>.

L'Unité des crimes haineux du Service de police de Toronto appuyait également largement le projet de loi C-9, mais il a souligné des domaines susceptibles d'être modifiés ou de faire l'objet de toute autre étude, y compris l'élargissement de l'infraction d'incitation publique à la haine, « afin d'y inclure l'affichage public d'accessoires – tels que des drapeaux – associés à un groupe terroriste, tel que défini par le *Code criminel*, comme élément supplémentaire de l'infraction ». Dans son mémoire, elle a aussi fait remarquer que « l'infraction d'obstruction ou d'entrave à l'accès s'appliquerait à toute personne, et pas seulement à un membre du groupe identifiable visé. Par conséquent, cette infraction est plus large que ce qui avait été suggéré<sup>166</sup>. »

La plupart des témoins appuyaient les objectifs du projet de loi C-9. Par exemple, M. Robertson a mentionné les éléments du projet de loi prônés par B'Nai Brith, qui incluaient l'interdiction du recours à des symboles terroristes et à l'iconographie nazie pour la fomentation volontaire de la haine, ainsi que les modifications concernant l'intimidation et l'entrave des lieux de culte et de l'infrastructure connexe. Il a indiqué :

*La loi nécessite quelques modifications, mais, dans l'ensemble, nous estimons qu'elle est solide et nous espérons que le gouvernement saisira cette occasion pour collaborer avec les parties prenantes au sein du comité afin de la perfectionner, de manière à ce que nous puissions modifier le Code criminel dans les meilleurs délais et renforcer ainsi notre capacité à protéger nos communautés lorsqu'elles en ont véritablement besoin<sup>167</sup>.*

De même, M. Levitt a décrit le projet de loi C-9 comme comportant « des éléments très importants », mais a également souligné l'importance d'une formation supplémentaire ainsi que d'un engagement accru de la part de la police et des procureurs à utiliser les outils existants et nouveaux pour lutter contre les incidents criminels<sup>168</sup>. À cette fin, Mohammed Hashim a mis en relief la pratique prometteuse consistant à former les procureurs en recourant à une base de données de jurisprudence portant sur le sous-alinéa 718.2a)(i) du *Code*<sup>169</sup>. Dans sa réponse

---

<sup>165</sup> Association canadienne des chefs de police, *Les chefs de police du Canada accueillent favorablement le projet de loi C-9 : Loi visant à lutter contre la haine*, 8 octobre 2025.

<sup>166</sup> RIDR, *mémoire*, 14 novembre 2025 (Unité des crimes haineux du Service de police de Toronto).

<sup>167</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Richard Robertson).

<sup>168</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt).

<sup>169</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mohammed Hashim).

écrite au comité, la GRC a indiqué qu'elle exige que son personnel suive deux cours obligatoires en ligne en lien avec l'antisémitisme, soit *Sensibilisation et humilité culturelles* et *Unis contre le racisme*. La « GRC propose un cours pilote sur les concepts fondamentaux des crimes haineux, intitulé *Formation sur les crimes et incidents haineux à l'intention des agents de police de première ligne au Canada*, lancé en mars 2025 et également disponible sur le Réseau canadien du savoir policier pour les services de police de tout le Canada<sup>170</sup> ».

M<sup>me</sup> Saperia a également exprimé son appui en principe au projet de loi C-9, mais elle a affirmé que des modifications s'imposaient si l'on voulait que soit maintenue l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général dans les provinces dotées d'un mécanisme de poursuites privées, et que « la définition de la haine doit être parfaitement conforme à l'arrêt *Keegstra*<sup>171</sup> ». Depuis le témoignage de M<sup>me</sup> Saperia, la Chambre des communes a modifié ces deux éléments du projet de loi C-9 dans le sens de ses recommandations.

Même si la plupart des témoins se sont déclarés largement favorables au projet de loi C-9 et à ses objectifs, certains ont soulevé des préoccupations au sujet de ses répercussions éventuelles sur le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté de réunion.

Le professeur Sealy-Harrington a affirmé qu'il s'agissait d'un projet de loi trompeur pour lutter contre la haine. Il a noté que « 37 organismes de la société civile, dont l'Association canadienne des libertés civiles, Voix juives indépendantes, et le Centre d'action juridique des Noirs, ont signé une lettre commune exhortant le gouvernement canadien à faire marche arrière sur le projet de loi C-9, car il menace la liberté d'expression protégée par la Constitution et, comble de l'ironie, menace la capacité des groupes marginalisés à manifester en dehors de leurs propres institutions<sup>172</sup> ».

De même, Corey Balsam, coordonnateur national de Voix juives indépendantes Canada, s'est dit préoccupé par le fait que le projet de loi ciblait seulement certains types de symboles haineux, et non, par exemple, le drapeau confédéré, le nœud coulant ou les symboles du Ku Klux Klan<sup>173</sup>.

Plusieurs témoins ont comparé le projet de loi C-9 aux règlements municipaux sur les « zones bulles » qui ont vu le jour au cours des années 1990 pour permettre de protéger l'accès aux cliniques d'avortement. Par exemple, Mark Sandler, président de l'Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme, a suggéré que, compte tenu de certains des exemples en question, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi

---

<sup>170</sup> RIDR, *Mémoire*, 10 février 2026 (Gendarmerie royale du Canada).

<sup>171</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia, cheffe de la direction, Secure Canada).

<sup>172</sup> RIDR, *Témoignages*, 3 novembre 2025 (Joshua Sealy-Harrington).

<sup>173</sup> RIDR, *Témoignages*, 3 novembre 2025 (Corey Balsam).

que les administrations municipales créent des lois visant ces zones, qui « peuvent renforcer la sécurité dans les communautés sans empêcher les gens d'exercer leur droit à la liberté d'expression<sup>174</sup> ». Il a ainsi cité en exemple des règlements de la Colombie-Britannique et de la ville de Vaughan.

Shimon Fogel a expliqué que ces lois contribuent à assurer :

*un sentiment de sécurité qui permet aux personnes d'accéder à des lieux importants pour leur identité et leur expression culturelle ou religieuse. Il envoie un signal à ceux qui voudraient menacer ces lieux, leur indiquant qu'il existe des limites à ne pas franchir. Cela envoie aussi le genre de signal ressemblant presque à une indication non verbale qui oblige les gens à réfléchir à ce qu'ils font et aux conséquences pour les autres<sup>175</sup>.*

Le comité note que des règlements administratifs visant à instaurer des « zones bulles » pour protéger certaines infrastructures sociales ont récemment été adoptés dans plusieurs villes canadiennes, dont Brampton, Oakville, Toronto et Vaughan. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a maintenu des restrictions similaires dans le contexte des cliniques pratiquant l'avortement<sup>176</sup>, mais il existe peu de jurisprudence sur ce genre de règlement. Le comité soutient leurs objectifs, tout en indiquant que les restrictions aux droits à la liberté d'expression et de réunion doivent être soigneusement adaptées aux préjudices que celles-ci tentent d'empêcher.

Bien que le comité n'ait pas étudié le projet de loi C-9, plusieurs de ses recommandations concordent avec les objectifs du projet de loi. Premièrement, l'ajout d'une infraction distincte pour tout crime motivé par la haine cadre avec la recommandation qu'il a déjà soumise<sup>177</sup>. Deuxièmement, la définition de « haine » dans le *Code criminel* apporterait une importante clarté aux forces de police et devrait leur permettre de prendre des décisions plus cohérentes pour ce qui est de porter des accusations dans les cas de propagande haineuse et d'infractions motivées par la haine. Troisièmement, si la fomentation volontaire de la haine constitue une infraction dans le *Code* depuis peu de temps après les recommandations du Comité Cohen, l'ajout d'interdictions explicites concernant l'utilisation de symboles terroristes et d'iconographie nazie pourrait aider les forces

---

<sup>174</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Mark Sandler).

<sup>175</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel).

<sup>176</sup> *R. c. Spratt*, 2008 BCCA 340.

<sup>177</sup> RIDR, *Combattre la haine : l'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*, 2023, recommandation 4. Notez que ce rapport a été adopté par le comité de la première session de la quarante-quatrième législature.

de l'ordre à mieux reconnaître les infractions de cette nature lorsque celles-ci se produisent. Enfin, le Comité appuie l'ajout d'interdictions d'intimidation ainsi que d'entrave aux infrastructures religieuses et sociales, tant que celles-ci permettent de trouver un juste équilibre entre, d'une part, les droits des fidèles et, d'autre part, ceux des manifestants.

En plus de ces modifications législatives, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer afin d'assurer des voies de signalement claires pour les incidents motivés par la haine, d'améliorer la collecte et l'analyse des données, ainsi que de renforcer la coordination entre les forces de l'ordre et les organismes communautaires. Plusieurs témoins ont souligné la contribution que les unités spécialisées dans les crimes haineux peuvent apporter à la réalisation de ces objectifs.<sup>178</sup>

Enfin, le comité tient à souligner que tout le monde au Canada a le droit d'exprimer des idées offensantes. Le droit pénal est un outil important pour la lutte contre l'antisémitisme quand celui-ci dépasse une limite qu'une société libre et démocratique ne peut permettre. Il faut des approches plus nuancées pour régler le problème de l'antisémitisme qui ne respecte pas cette condition minimale, comme il est mentionné ailleurs dans le présent rapport.

Compte tenu de ces considérations, le comité recommande :

---

**Que le gouvernement du Canada examine les dispositions existantes du *Code criminel* relatives à la propagande haineuse et aux infractions motivées par la haine, à la lumière de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, afin de s'assurer que la loi traite clairement les comportements qui encouragent la détestation et la diffamation intenses et extrêmes de groupes identifiables.**

**Que le gouvernement du Canada examine des mesures législatives visant à lutter contre l'intimidation et l'entrave qui empêchent l'accès aux lieux communautaires associés à des groupes identifiables, notamment les institutions religieuses, les écoles et les centres culturels, tout en veillant à la conformité de ces mesures avec les protections constitutionnelles.**

**Que, conformément à la jurisprudence de la Cour suprême du Canada et à la *Charte canadienne des droits et libertés*, le gouvernement du Canada examine les options législatives visant à lutter contre l'affichage de symboles associés à des groupes haineux, tels que les symboles nazis et suprémacistes blancs, lorsqu'ils**

---

<sup>178</sup> Voir par exemple RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel); et RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Mohammed Hashim).

sont utilisés dans l'intention de promouvoir délibérément la haine à l'égard de groupes identifiables.

Que le gouvernement du Canada incite les municipalités, provinces et territoires à envisager, lorsque cela est approprié, des mesures ciblées de « zones d'accès sécuritaire » ou des « zones de bulles » afin de protéger l'accès à certaines institutions religieuses, lieux de culte et espaces communautaires (tels que les bibliothèques, les installations récréatives et les hôpitaux) tout en respectant les libertés d'expression et de réunion pacifique protégées par la Charte.

Que le gouvernement du Canada appuie des initiatives de formation fondées sur des données probantes à l'intention des policiers, des procureurs et des autres acteurs du secteur de la justice aux trois niveaux de gouvernement afin d'améliorer leur capacité à identifier et à réagir aux crimes motivés par la haine et les préjugés, y compris les infractions antisémites.

Que, sous la conduite de la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement du Canada travaille de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir des unités spécialisées dans les crimes haineux dans toutes les grandes villes et régions du Canada et leur fournir les ressources nécessaires, et que l'accent soit mis sur l'éducation, les services aux collectivités, les enquêtes, la collecte de données désagrégées, le partage d'informations, les actions en justice et la déradicalisation.

## Éducation

Le comité estime, comme l'a déclaré M. Bronfman, que la haine ne peut être simplement éliminée par voie législative. Il est important de construire

*des ponts entre l'éducation et, ce qui a beaucoup de valeur, puisque c'est l'expérience qui fait vraiment changer les choses, pas juste dans l'esprit, mais dans le cœur aussi. [...] Vous devez trouver des mécanismes concrets fondés sur l'expérience qui touchent l'individu dans son essence même et modifient sa façon d'être<sup>179</sup>.*

Tout au long de son étude, le comité a entendu parler du rôle essentiel de l'éducation dans la lutte contre l'antisémitisme au Canada. Outre le fait que les initiatives éducatives ont été discutées en premier pour les jeunes à l'école au primaire et au secondaire, le comité a également entendu parler du besoin

---

<sup>179</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Brian Bronfman).

d'éduquer tous les groupes d'âge<sup>180</sup>. Karen Mock croit que la sensibilisation du public est d'autant plus importante que « nous sommes dans une société systématiquement raciste et systématiquement antisémite, et les gens ne reconnaissent pas qu'ils en sont complices, parce que c'est quelque chose qui est normalisé<sup>181</sup> ».

Des témoins ont fait valoir le fait que, afin de préserver la démocratie du Canada, tous les ordres de gouvernement devraient investir dans l'information et la sensibilisation relatives à l'antisémitisme qui a existé et à celui qui existe encore aujourd'hui au Canada<sup>182</sup>.

En ce qui concerne la sensibilisation, le comité a entendu parler des initiatives déployées par le gouvernement du Canada en matière d'éducation du public sur l'Holocauste et l'antisémitisme à partir de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et des musées de « l'Holocauste à Montréal, à Vancouver et dans tout le pays. Ce ne sont pas de simples musées; leur mission est d'accueillir le plus grand nombre d'élèves, qu'ils soient du primaire ou du secondaire<sup>183</sup>. » Toutefois, le comité a aussi appris que « le Canada est le dernier pays du monde occidental à avoir érigé un monument commémoratif national aux victimes de l'Holocauste<sup>184</sup> ». À l'heure actuelle, il existe deux monuments en commémoration de l'Holocauste. Le premier, qui se trouve au Musée canadien de l'immigration du Quai 21, à Halifax, depuis 2011, est *Les roues de la conscience*, et commémore les réfugiés du MS *St. Louis*. Le second est *Un paysage de deuil, de souvenirs et de survie*. Il s'agit du Monument national de l'Holocauste qui a été dévoilé à Ottawa le 27 septembre 2017. Celui-ci vise à reconnaître l'Holocauste et à rendre hommage à la contribution de ses survivants juifs au Canada.

Ces éléments de sensibilisation sont importants, mais ils ne touchent pas tous les habitants du pays. Shimon Fogel a suggéré que tous les ordres de gouvernement sensibilisent la population générale à l'antisémitisme en produisant des publicités et des vidéos de manière soutenue, continue et cohérente<sup>185</sup>. Cette méthode a été utilisée en Ontario et au Québec de même que dans d'autres provinces pour les enfants d'âge scolaire, et elle a donné des résultats.

---

<sup>180</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Karen Mock); RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deborah Lyons); RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Stacey Leavitt-Wright) et (Ginaya Peters).

<sup>181</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Karen Mock).

<sup>182</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel) et (Karen Mock); RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt); RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Ginaya Peters) et (Eyal Daniel, président, Association des éducateurs sur l'Holocauste et l'antisémitisme).

<sup>183</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Ira Robinson).

<sup>184</sup> Adara Goldberg et Andrew McIntosh, « [Le Canada et l'Holocauste](#) », *L'encyclopédie canadienne*, 1<sup>er</sup> juin 2020.

<sup>185</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel).

En ce qui concerne l'éducation, on a informé les membres du comité que l'on devait commencer par les enseignants<sup>186</sup>, puisque nombre d'entre eux ne sont pas bien renseignés au sujet de l'antisémitisme. Comme l'a déclaré M. Levitt :

*Il est extrêmement important que les éducateurs soient sensibilisés, car, souvent, c'est l'ignorance et non la haine qui stimule ce qui se produit sur le terrain [aujourd'hui], sur la manière d'éduquer les jeunes sur ce qu'être canadien représente. Il est important de renforcer leur sentiment d'appartenance, leur fierté et leur confiance lorsqu'ils interagissent avec nos institutions gouvernementales. [...] [Il] existe de grandes différences entre les provinces en matière d'enseignement, certaines provinces allant beaucoup plus en profondeur, et il est essentiel que l'antisémitisme fasse partie de cette conversation. L'Holocauste et de l'antisémitisme ne doivent pas être considérés comme un enrichissement facultatif, mais comme une priorité nationale<sup>187</sup>.*

Si les enseignants et les autres personnes qui interagissent avec les enfants connaissent l'antisémitisme et ses répercussions, ils doivent pouvoir créer des espaces sûrs pour eux<sup>188</sup>. Cependant, dans un mémoire écrit, le rabbin Rosenblatt a signalé la décision de la BC Teachers Federation de rejeter la création proposée d'une association de spécialistes de l'enseignement au sujet de l'Holocauste et de l'antisémitisme. Eyal Daniel, président de l'Association des éducateurs sur l'Holocauste et l'antisémitisme, a expliqué que son organisme avait demandé ce statut afin de répondre à « un besoin croissant de matériel pédagogique détaillé et de possibilités de perfectionnement professionnel des enseignants au sujet de l'Holocauste et de l'antisémitisme<sup>189</sup> ». Il est parvenu à obtenir que l'organisme soit à but non lucratif et a créé ce matériel avec un groupe d'enseignants juifs et non juifs, qui ont donné de leur temps et partagé leurs connaissances<sup>190</sup>. Le comité applaudit leur dévouement.

Des témoins ont affirmé qu'afin de maintenir la confiance à l'égard du gouvernement et les uns envers les autres<sup>191</sup>, l'éducation civique était nécessaire à la culture des compétences en matière de citoyenneté, comme l'empathie et la

---

<sup>186</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Carrie Silverberg, à titre personnel); (Eyal Daniel); (Ginaya Peters); et (Michael Levitt).

<sup>187</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt).

<sup>188</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Stacey Leavitt-Wright).

<sup>189</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Eyal Daniel).

<sup>190</sup> *Ibid.*

<sup>191</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Noah Lew).

pensée éthique<sup>192</sup>. David Fisher, directeur général de la Fondation d'éducation à la citoyenneté Concentus, a expliqué au comité que :

*L'éducation civique est l'étude, la compréhension et l'application des droits et des devoirs que nous avons les uns envers les autres en tant que citoyens dans les communautés locales, provinciales, nationales et mondiales. [...] L'éducation civique de Concentus est un antidote contre la haine. Elle combat et prévient le racisme et la discrimination à leurs racines. Nos ressources accompagnent le parcours scolaire continu des élèves, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Dans les classes multiethniques, multiconfessionnelles et multisociales d'aujourd'hui, il est essentiel que la nature pluraliste et multiculturelle du Canada soit enseignée de manière réfléchie. En sensibilisant les élèves pendant leurs années de formation, nous empêchons que les barrières de cette haine, comme l'antisémitisme, ne perdurent. À mesure que les élèves deviennent matures, ils intègrent ces valeurs et ces capacités de pensée critique essentielles dans leur vie, dans leurs collectivités et dans leurs lieux de travail. Dans la lutte permanente contre l'antisémitisme, c'est l'objectif et l'effet bénéfique de l'éducation civique<sup>193</sup>.*

Certains témoins ont également fait valoir le fait que toutes les administrations du Canada devaient délibérément « offrir des cours sur l'Holocauste, sur les pensionnats ou sur le racisme anti-Noirs, au Canada<sup>194</sup> ». Par exemple, Voix juives indépendantes a soutenu que

*l'antisémitisme ne devrait jamais être enseigné de façon isolée ni privilégié par rapport à d'autres formes de racisme et de discrimination. Il doit toujours s'inscrire dans un engagement plus important envers l'antiracisme, la décolonisation et la solidarité entre les communautés faisant face à des discriminations. C'est ainsi que l'éducation peut*

---

<sup>192</sup> RIDR, [Témoignages](#), 24 novembre 2025 (David Fisher, directeur général, Fondation d'éducation à la citoyenneté Concentus). Voir également RIDR, [mémoire](#), 26 décembre 2025 (Mark Berlin); RIDR, [Témoignages](#), 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Annie Ohana); RIDR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia); RIDR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025 (Stacey Leavitt-Wright).

<sup>193</sup> RIDR, [Témoignages](#), 24 novembre 2025 (David Fisher).

<sup>194</sup> RIDR, [Témoignages](#), 9 décembre 2024 (Deidre Butler). Voir également RIDR, [Témoignages](#), 2 décembre 2024 (Karen Mock); RIDR, [Témoignages](#), 3 novembre 2025 (Corey Balsam) et (Joshua Sealy-Harrington); RIDR, [mémoire](#), 17 novembre 2025 (Hillel BC).

*véritablement aborder l'antisémitisme : en favorisant la compréhension, l'empathie et la libération collective pour tous<sup>195</sup>.*

Enfin, le comité a également entendu que ce type d'information et de sensibilisation en ce qui a trait à l'antisémitisme devaient aussi se produire au sein du gouvernement et être communiquées aux intervenants gouvernementaux. M<sup>me</sup> Lyons a indiqué que le gouvernement fédéral examinait « les politiques, les programmes, la formation, les nominations et le financement du gouvernement pour s'assurer qu'ils sont exempts d'antisémitisme et garantir la sécurité et le bien-être de tous les employés<sup>196</sup> ».

Par conséquent, le comité recommande :

---

Que le gouvernement du Canada poursuive l'examen de ses propres politiques, ses programmes, sa formation, ses nominations et son financement pour s'assurer que ceux-ci sont exempts d'antisémitisme et conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et pour promouvoir des milieux de travail sûrs et inclusifs au sein de l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Que le gouvernement du Canada travaille avec les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement et les ordres professionnels afin d'élaborer des programmes de formation fondés sur des données factuelles et des ressources visant à améliorer la compréhension de l'antisémitisme contemporain au Canada et à doter les institutions des moyens et des outils nécessaires pour répondre efficacement aux incidents motivés par la haine.

Que le gouvernement du Canada collabore avec toutes les institutions fédérales et les secteurs sous réglementation fédérale afin de garantir l'existence de mécanismes clairs et transparents pour signaler et traiter les incidents motivés par la haine, les préjugés et l'antisémitisme. Ces mécanismes devraient inclure des mesures de protection contre les représailles et donner aux personnes concernées l'assurance que toutes les plaintes feront l'objet d'une enquête équitable et rapide.

Que le gouvernement du Canada collabore avec les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'Éducation afin de renforcer l'enseignement de l'Holocauste et la sensibilisation à l'antisémitisme partout au Canada, notamment par le biais du perfectionnement professionnel des enseignants et l'élaboration de ressources pédagogiques fondées sur des données probantes. Ces efforts devraient également encourager une meilleure compréhension

---

<sup>195</sup> RIDR, *mémoire*, 17 novembre 2025 (Voix juives indépendantes).

<sup>196</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deborah Lyons).

historique du racisme et de la discrimination au Canada, notamment l'histoire et les expériences des communautés 2ELGBTQI+, des pensionnats autochtones et du racisme envers les personnes noires.

Que le gouvernement du Canada collabore avec ses homologues provinciaux et territoriaux et les partenaires communautaires afin de soutenir une campagne nationale de sensibilisation du public, visant à améliorer la connaissance de la haine et de l'antisémitisme partout au Canada ainsi qu'à renforcer les valeurs démocratiques de pluralisme, d'égalité et de respect mutuel.

Que le gouvernement du Canada appuie le perfectionnement professionnel des enseignants et des administrateurs aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Ces efforts devraient comprendre une meilleure capacité à reconnaître et à traiter les incidents motivés par la haine, les préjugés et l'antisémitisme, une meilleure compréhension de l'antisémitisme historique et contemporain, et le soutien à une discussion respectueuse des questions géopolitiques controversées, conformément aux valeurs démocratiques et aux protections prévues par la Charte.

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces, les territoires et les partenaires du milieu de l'éducation afin de renforcer l'enseignement initial et continu sur la haine, les préjugés, l'antisémitisme, l'Holocauste et la citoyenneté démocratique. Ces efforts devraient inclure de la formation améliorée des enseignants, l'accès à des ressources pédagogiques et le soutien à des initiatives qui favorisent la compréhension de l'histoire, la littératie et la pensée critique.

## Les comportements haineux en ligne

Les espaces en ligne posent des problèmes uniques pour ce qui est de la lutte contre l'antisémitisme. Le comité a entendu dire que, sur de nombreux réseaux sociaux et plateformes de jeux, des utilisateurs anonymes pouvaient propager du contenu haineux en toute impunité. Même pour les utilisateurs sans intention malveillante, le fait de communiquer derrière un téléphone ou un écran d'ordinateur peut entraîner la déshumanisation des interventions humaines, et, ainsi, l'affaiblissement de l'harmonie et des normes sociales. Un contenu qui prête à controverse peut être récompensé au moyen d'algorithmes informatiques qui attisent l'indignation à des fins lucratives, et conduire à une spirale descendante de polarisation et de radicalisation, ce qui entraîne des conséquences hors ligne. L'antisémitisme est au premier plan des comportements haineux en ligne, et sert souvent de porte d'entrée à d'autres formes de radicalisation et de haine.

M<sup>me</sup> Lyons a informé le comité que « la haine et le déni des atrocités en ligne ont explosé ces dernières années », ce qui l'a incitée à mettre sur pied un groupe de travail composé d'envoyés spéciaux internationaux comme elle « pour forcer la responsabilisation des plateformes de médias sociaux en tant qu'impératif

mondial<sup>197</sup> ». Elle a souligné l'importance du Guide canadien et de la définition de l'antisémitisme de l'AIMH dans le cadre de discussions avec des plateformes de médias sociaux pour permettre de cerner l'antisémitisme en ligne et de lutter contre celui-ci<sup>198</sup>.

Denis Beaudoin, commissaire adjoint, Sécurité nationale de la Police fédérale à la Gendarmerie royale du Canada, a expliqué que, même au cours des deux dernières années, l'espace en ligne s'était transformé considérablement. Les gens peuvent de plus en plus cultiver la haine dans le confort de leur foyer, la haine ne se limite pas à des communautés précises, et l'espace en ligne alimente la radicalisation. M. Beaudoin a expliqué que, comme « nous ne pourrions jamais surveiller tous les forums en ligne », la GRC travaillait en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de cerner les menaces violentes<sup>199</sup>.

Ces menaces trouvent souvent leur origine dans des algorithmes radicalisants qui propagent l'antisémitisme et d'autres formes de haine en toute impunité. Imran Ahmed, chef de la direction et fondateur du Center for Countering Digital Hate, a résumé la façon dont l'antisémitisme avait « trouvé un nouvel élan grâce aux technologies modernes, qui encouragent systématiquement la haine et les mensonges par une conception de plateformes déformante et perverse<sup>200</sup> ». Il a expliqué que la diffusion et l'amplification de l'antisémitisme en ligne n'étaient pas le fruit des choix aléatoires des utilisateurs, « mais du résultat direct des choix effectués par les grandes entreprises de réseaux sociaux œuvrant ici au Canada et dans le monde entier<sup>201</sup> », et a expliqué que « la haine et les mensonges à l'égard des Juifs sont en fait rentables pour les entreprises de médias sociaux. Ils créent des controverses qui augmentent l'engagement et incitent les gens à rester sur les plateformes<sup>202</sup>. »

M<sup>me</sup> Jarniewski a décrit le type de contenu dont il s'agit :

*Nous retrouvons des clichés sur les libations de sang, des théories du complot et de l'antisémitisme religieux. D'autres exemples incluent le déni et l'inversion de l'Holocauste, l'imagerie nazie, la représentation des Juifs comme de la vermine et le fait de tenir les Juifs pour*

---

<sup>197</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deborah Lyons).

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Denis Beaudoin, commissaire adjoint, Sécurité nationale, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada).

<sup>200</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Imran Ahmed, chef de la direction et fondateur, Center for Countering Digital Hate).

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> *Ibid.*

*responsables de tout ce qui va mal. Les attaques viennent autant de l'extrême gauche que de l'extrême droite de la société canadienne<sup>203</sup>.*

La plupart de ces théories du complot « sont inextricablement liées à la haine, qu'il s'agisse de meurtres rituels d'il y a 2 000 ans, des protocoles des Sages de Sion qui ont sous-tendu l'idéologie d'Hitler, ou de la théorie du grand remplacement au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>204</sup>. »

Shimon Fogel a ajouté : « Les jeunes cohortes en particulier reçoivent la plupart de leurs renseignements par l'entremise de diverses chaînes de médias sociaux. Ce qu'elles apprennent de la haine qui vient d'exploser sur ces plateformes de médias sociaux, c'est que c'est correct<sup>205</sup>. »

Deidre Butler a fait part d'inquiétudes similaires. Elle a souligné que la cohorte actuelle d'étudiants était particulièrement vulnérable à la désinformation et à la haine en ligne, parce que les réseaux sociaux constituent un élément clé de leur vie sociale et de leur compréhension du monde<sup>206</sup>.

M. Robertson a lancé une mise en garde : « Nous sommes également en train de perdre la bataille contre le déni de l'Holocauste. Les statistiques démontrent que, chez les jeunes Canadiens, les taux de déni et de désinformation concernant l'Holocauste sont en hausse<sup>207</sup>. »

Pour répondre à ces problèmes, il faut d'abord reconnaître que de telles formes de radicalisation ne sont pas normales ni inévitables. Comme l'a expliqué M. Ahmed, la récente recrudescence de l'antisémitisme et d'autres formes de haine est attribuable aux incitatifs financiers qui attisent les contenus haineux en ligne, avec une communication toxique qui est « le produit du modèle commercial des médias sociaux qui les récompense<sup>208</sup> ». Selon lui, un tel modèle commercial doit faire l'objet d'une réglementation et d'une obligation de rendre des comptes.

Dans un mémoire présenté par le Center for Countering Digital Hate (CCDH), on faisait également référence à plusieurs études à l'appui de cette analyse. Ainsi, dans une étude intitulée *Hate Pays*, le « CCDH a montré comment des comptes de réseaux sociaux ont utilisé le conflit Israël-Gaza pour se développer et réaliser des profits. La plateforme semble avoir récompensé ces comptes de produire du contenu controversé, sensationnel et suscitant des réactions grâce à une croissance

---

<sup>203</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Belle Jarniewski).

<sup>204</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Imran Ahmed).

<sup>205</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel).

<sup>206</sup> RIDR, *Témoignages*, 9 décembre 2024 (Deidre Butler).

<sup>207</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Richard Robertson).

<sup>208</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Imran Ahmed).

fulgurante du nombre d'abonnés, de la visibilité et, lorsque le partage des revenus est permis, des revenus<sup>209</sup>. »

De même, M. Fogel a insisté : « Le modèle économique des plateformes de médias sociaux ne se contente pas de se nourrir des éléments les plus extrêmes, intenses, agressifs et provocateurs; il en a besoin pour réussir, car c'est ce qui génère des visites, des mentions "j'aime", des partages, et cetera<sup>210</sup>. » Lui et plusieurs autres témoins ont proposé de mettre en place un programme d'éducation aux médias sociaux afin d'aider les élèves, les parents et les enseignants à faire face à cette menace<sup>211</sup>.

Selon des témoins, bien qu'importantes, des études et des procédures de signalement seules ne sont pas suffisantes. Le comité a été renvoyé à un rapport intitulé *Failure to Protect*, dans lequel est fournie une analyse selon laquelle « Facebook, Instagram, TikTok, Twitter et YouTube n'ont pas agi en ce qui concerne 84 % des publications contenant de la haine antisémite qui leur ont été signalées<sup>212</sup> ». Les expériences vécues entendues par le comité sont venues renforcer cette conclusion, y compris celles faisant état de harcèlement en ligne ainsi que de menaces de mort et de viol qui persistent en dépit des initiatives visant à bloquer et à signaler les personnes nuisibles sur les médias sociaux<sup>213</sup>.

Il est nécessaire d'adopter une réglementation pour changer ces structures incitatives. M. Ahmed a soutenu que, « si cela est profitable pour les producteurs et les distributeurs, il faut imposer des coûts lorsqu'ils causent du tort à des personnes, à leur psychologie, à nos enfants et à nos communautés. Cela implique soit des coûts réglementaires, soit la possibilité d'intenter des actions en justice et des litiges ». Il a fait référence à des exemples législatifs au sein de l'Union européenne, au Royaume-Uni et en Australie comme à des modèles possibles, y compris celui du commissaire à la sécurité électronique de l'Australie<sup>214</sup>.

Le comité est également au courant de la récente interdiction d'utiliser les réseaux sociaux par les mineurs de l'Australie, dont le résultat mérite d'être étudié à fond. D'une façon ou d'une autre, il faut empêcher l'amplification du contenu déshumanisant. Le comité recommande :

---

<sup>209</sup> RIDR, *mémoire*, 27 octobre 2025 (Imran Ahmed).

<sup>210</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Shimon Fogel).

<sup>211</sup> *Ibid.*; RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt); RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (David Fisher).

<sup>212</sup> RIDR, *mémoire*, 27 octobre 2025 (Imran Ahmed).

<sup>213</sup> RIDR, *mémoire*, 17 novembre 2025 (Hillel BC).

<sup>214</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Imran Ahmed). Pour le contexte, veuillez consulter le Gouvernement de l'Australie, « [What we do](#) », *eSafety Commissioner*. [EN ANGLAIS SEULEMENT]

---

Que le gouvernement du Canada dépose un projet de loi visant à établir une Commission de la sécurité numérique, relevant de la responsabilité du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, avec pour mandat de lutter contre les préjudices en ligne, notamment les discours haineux et l'amplification du harcèlement fondé sur l'identité.

Que le gouvernement du Canada élabore et soutienne des initiatives d'éducation en matière de littératie numérique et de médias sociaux, y compris de la documentation modèle et des investissements dans des programmes, qui aident les jeunes Canadiens à reconnaître la mésinformation, la désinformation, la radicalisation, les discours extrémistes et la haine en ligne.

Que le gouvernement du Canada élabore des options stratégiques pour lutter contre l'amplification de la haine, des préjugés et du harcèlement fondé sur l'identité, et mette en place des mécanismes réglementaires visant à améliorer la transparence et la responsabilité des plateformes numériques qui hébergent et diffusent des contenus motivés par la haine, notamment par des obligations de signalement, d'accès à la recherche et des mécanismes permettant aux individus d'obtenir réparation lorsque les plateformes ne traitent pas les contenus illégaux liés à la haine.

## L'ingérence étrangère

Le comité n'a pas examiné certains événements mondiaux, comme les actions d'Israël ou du Hamas depuis octobre 2023, mais plusieurs témoins lui ont partagé leurs préoccupations, à savoir que l'antisémitisme au Canada était en partie alimenté par l'ingérence étrangère, qui transforme la société canadienne dans son ensemble. Des témoins ont convenu qu', « en utilisant l'antisémitisme et d'autres campagnes de désinformation<sup>215</sup> », des acteurs malveillants tentent « d'affaiblir la cohésion sociale au Canada et dans d'autres pays occidentaux<sup>216</sup> ». M<sup>me</sup> Saperia a soutenu :

*Nous vivons à l'ère de la post-vérité, dans une bataille de discours. Les recherches de Secure Canada montrent que les discours antisémites, anti-occidentaux et antidémocratiques vont désormais de pair. Lutter contre l'antisémitisme n'est donc pas un acte de plaidoyer particulier,*

---

<sup>215</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Noah Lew).

<sup>216</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Artur Wilczynski). Voir également RIDR, *mémoire*, 2 décembre 2024 (Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme).

*mais un combat pour la santé physique, morale et civique du Canada lui-même*<sup>217</sup>.

En effet, M. Levitt a évoqué le fait que les mouvements antisémites mondiaux prenaient de l'ampleur au Canada au moyen de plateformes en ligne, qui amplifient les discours haineux et propagent de faux renseignements<sup>218</sup>. Ivan Kalmar, professeur d'anthropologie à l'Université de Toronto, a mentionné que l'ingérence étrangère à l'aide des plateformes en ligne, en particulier en ce qui concerne les théories du complot au sujet de la théorie du grand remplacement, n'était pas limitée aux frontières du Canada<sup>219</sup>. Le comité a aussi entendu Son Excellence Iddo Moed, ambassadeur d'Israël au Canada, déclarer : « Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, Gideon Sa'ar, a également fait une mise en garde récemment contre la résurgence de l'antisémitisme dans le monde qui est alimenté par les accusations modernes de crimes de sang et les discours anti-israéliens<sup>220</sup>. »

Plus précisément, selon Femmes canadiennes contre l'antisémitisme, il semblerait que « le principal moteur de l'antisémitisme au Canada est l'antisionisme », qui est présenté comme « une idéologie importée qui se propage par le biais de réseaux de propagande liés au terrorisme, des infrastructures soutenues par des États étrangers et d'organisations extrémistes opérant par l'intermédiaire d'organismes de bienfaisance enregistrés, d'ONG [organisations non gouvernementales], de syndicats et d'associations étudiantes<sup>221</sup> ».

« Le Canada dispose déjà de lois interdisant la propagande terroriste, l'ingérence étrangère et le soutien aux entités inscrites », mais Femmes canadiennes contre l'antisémitisme est d'avis que « [c]es lois demeurent toutefois inadéquates<sup>222</sup> ». Elle a demandé au comité d'examiner la possibilité de criminaliser « la promotion intentionnelle des groupes ou des activités terroristes » pour garantir la sécurité publique, les droits des femmes et la stabilité démocratique<sup>223</sup>.

M<sup>me</sup> Cook, étudiante à l'Université de l'Alberta, a parlé de ses inquiétudes quant à l'ingérence étrangère sur le campus. Elle a présenté ses recherches dans le cadre de demandes d'accès à l'information dans son établissement, ce qui a permis de révéler que « l'un de ces groupes financés grâce aux droits de scolarité, mais qui ne font certainement pas partie de l'Université de l'Alberta », s'était organisé très

---

<sup>217</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia).

<sup>218</sup> RIDR, *Témoignages*, 20 octobre 2025 (Michael Levitt).

<sup>219</sup> RIDR, *Témoignages*, 1<sup>er</sup> décembre 2025 (Ivan Kalmar).

<sup>220</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Son Excellence Iddo Moed).

<sup>221</sup> RIDR, *mémoire*, 22 novembre 2025 (Revi Mula, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme). Voir également RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Talia Klein Leighton).

<sup>222</sup> RIDR, *mémoire*, 22 novembre 2025 (Revi Mula, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme).

<sup>223</sup> *Ibid.*

rapidement après le 7 octobre 2023 afin de « nous mobiliser pour soutenir Gaza », avant même qu'« Israël ait fait quoi que ce soit ». Elle a demandé au comité « d'enquêter sur la source de financement de certains de ces programmes afin de comprendre pourquoi les manifestations se sont organisées en un clin d'œil après les événements horribles du 7 octobre ». Elle a appelé le comité à prendre des mesures pour contrer le fait que des « acteurs étrangers ont financé le harcèlement des juifs sur le campus<sup>224</sup> ».

D'autres témoins ont demandé au comité d'exiger un examen plus approfondi et davantage de transparence en ce qui concerne la responsabilité et le financement des organismes du secteur sans but lucratif du Canada, comme les ONG, les organismes caritatifs ainsi que les organismes de défense des droits civils. Cette demande avait pour objectif de veiller à ce que les investissements par des acteurs étrangers ne compromettent pas la sécurité nationale du Canada à des fins illicites<sup>225</sup>, et que les fonds provenant des contribuables canadiens ne contribuent pas à des activités qui contreviennent aux lois canadiennes ou aux lois internationales<sup>226</sup>. Le comité note que le gouvernement fédéral a instauré des mesures de sécurité pour contrer les activités illicites par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*<sup>227</sup>. La GRC a également indiqué au comité que plusieurs organisations connues pour leurs vues antisémites ont été inscrites sur la liste des organisations terroristes du Canada, gérée par Sécurité publique Canada<sup>228</sup>. Toutefois, le comité a appris que, dans certains cas, un organisme sans but lucratif pouvait perdre automatiquement son statut d'organisme caritatif lorsqu'il est inscrit sur la liste des entités terroristes, et ce, sans pour autant se voir révoquer son statut d'organisme à but non lucratif<sup>229</sup>. Il faut combler cette lacune.

Si l'antisémitisme dépasse les frontières et est, dans certains cas, organisé par des acteurs malveillants, il ne faut pas en rejeter la responsabilité de manière collective sur des groupes ethniques ou religieux. Le comité réaffirme que toute personne au Canada a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions politiques, même lorsque ces opinions sont offensantes, et que l'expression de telles opinions ne signifie pas

---

<sup>224</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Rachel Cook).

<sup>225</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia); RIDR, *mémoire*, 2 décembre 2024 (Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme).

<sup>226</sup> RIDR, *mémoire*, 18 novembre 2025 (ACEP pour la Palestine).

<sup>227</sup> Pour plus d'information, veuillez consulter Gouvernement du Canada, *Examen prévu par la loi de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif Rapport du ministre octobre 2021*, 23 novembre 2021.

<sup>228</sup> Par exemple, l'antisémitisme explique l'inscription de quatre organisations. Pour de plus amples renseignements, consulter Sécurité publique Canada, *Entités inscrites actuellement*.

<sup>229</sup> RIDR, *Témoignages*, 27 octobre 2025 (Sheryl Saperia); RIDR, *mémoire*, 18 novembre 2025 (ACEP pour la Palestine).

automatiquement que la personne reçoit un financement ou subit l'influence d'agents étrangers. De plus, rejeter sur les Juifs canadiens la faute des actions d'acteurs étrangers, comme l'État ou l'Armée de défense d'Israël, relève de l'antisémitisme et est souvent haineux<sup>230</sup>. Le comité demande à tous les Canadiens de s'opposer fermement à de tels préjugés.

En discutant des préoccupations par rapport à l'ingérence étrangère, le comité a estimé que M. Bronfman avait présenté un résumé clair de l'enjeu plus large :

*Dans de nombreuses administrations du monde, on a autorisé et normalisé les voix et les politiques qui sèment la discorde afin d'accéder au pouvoir et de le conserver. Cela a libéré les discours, et les gens craignent moins d'exprimer divers types de racisme, y compris, bien entendu, l'antisémitisme.<sup>231</sup>*

Le comité prend acte du fait que, le 13 mars 2026, le ministre de la Sécurité publique a annoncé la nomination d'un nouveau commissaire à la transparence de l'influence étrangère. Toutefois, les détails relatifs à la mise en place du bureau du commissaire, notamment la création d'un registre public des activités d'influence étrangère au Canada, n'ont pas encore été précisés.<sup>232</sup> Toutefois, le comité recommande :

---

**Que le gouvernement du Canada comble la lacune relative aux statuts d'organisme caritatif et à but non lucratif des organisations désignées comme entités terroristes, en procédant immédiatement à un examen de leurs activités au Canada et en leur retirant ces statuts.**

**Que le gouvernement du Canada établisse sans délai un groupe de travail interministériel chargé de lutter contre l'antisémitisme. Ce groupe de travail, parmi les autres initiatives qu'il pourrait déterminer, doit :**

- 
- **déterminer la nature et les répercussions de l'antisémitisme au Canada;**
  - **s'attaquer à l'ingérence étrangère;**

---

<sup>230</sup> RIDR, *Témoignages*, 2 décembre 2024 (Mark Sandler).

<sup>231</sup> RIDR, *Témoignages*, 24 novembre 2025 (Brian Bronfman).

<sup>232</sup> Sécurité publique Canada, *Le ministre Anandasangaree nomme le candidat au poste de commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère*, communiqué de presse, 13 mars 2026.

- s’attaquer à la mésinformation et la désinformation touchant les institutions canadiennes, particulièrement dans les secteurs sous réglementation fédérale;
- établir un cadre d’initiatives visant à lutter contre l’antisémitisme au Canada;
- coordonner la collecte de données, l’élaboration de politiques, l’application de la loi et les réponses opérationnelles; notamment en ce qui concerne les recommandations du présent rapport;
- améliorer la collaboration entre les institutions fédérales responsables de la sécurité publique et de la cohésion sociale; et
- établir des méthodes permettant de suivre et de mesurer les succès et les échecs de chaque initiative;
- présenter au Parlement un rapport annuel sur les progrès réalisés et les tendances émergentes.

---

Le groupe de travail devrait comprendre des représentants de Sécurité publique Canada, de Patrimoine canadien, d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, incluant les Équipes intégrées de la sécurité nationale, du Service canadien du renseignement de sécurité, du ministère de la Justice et de l’Agence du revenu du Canada. Le groupe de travail devrait collaborer avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi qu’avec les services de police municipaux et les unités spécialisées dans les crimes haineux.

## Conclusion

Le Canada a une longue et troublante histoire d’antisémitisme, qui reflète à la fois les formes mondiales de haine et les dynamiques propres à son contexte social, culturel et politique. Le comité a choisi d’examiner l’antisémitisme au Canada dans une perspective historique, afin de pouvoir mieux comprendre et situer les incidents récents d’antisémitismes portés à son attention grâce à cette étude.

Après le rapport du Comité Cohen, il y a plus de soixante ans, les initiatives visant à lutter contre l’antisémitisme et d’autres formes de haine à la suite de l’adoption d’une loi ont permis d’établir d’importantes mesures de protection, comme l’interdiction de la propagande haineuse, mais elles ne se sont pas adaptées de manière adéquate à l’évolution de l’antisémitisme au XXI<sup>e</sup> siècle. Les outils juridiques et stratégiques existants peinent souvent à donner suite efficacement à la rapidité, à l’envergure et à l’anonymat avec lesquels la haine se répand.

Les réseaux haineux mondialisés en ligne posent une menace grave et croissante non seulement pour la communauté juive canadienne, mais aussi pour la démocratie et la cohésion sociale canadiennes, de façon plus générale. Ces réseaux amplifient la désinformation et entraînent la radicalisation des gens ainsi que la normalisation des idéologies extrémistes. En bref, l'antisémitisme et les autres formes de haine sont fondamentalement contraires aux valeurs démocratiques.

L'antisémitisme au Canada est arrivé à un moment charnière de l'histoire. Pour réaliser des progrès significatifs, il faudra renouveler l'attention portée à la législation et investir de manière accrue dans l'éducation afin de renforcer la compréhension de l'histoire, la culture numérique et la capacité de résister à la haine. Comme nous le soulignons dans les recommandations du présent rapport, le gouvernement du Canada doit prendre des mesures concertées et décisives pour s'assurer que ses cadres légaux, éducatifs et institutionnels sont bien adaptés pour répondre aux réalités de l'antisémitisme contemporain.

# Annexe A – Témoins

## 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session

### Lundi 2 décembre 2024

Shimon Fogel, chef de la direction, Centre consultatif des relations juives et israéliennes

Karen Mock, consultante des droits de la personne et présidente, Enhancing Social Justice Education Group; ancienne directrice générale de la Fondation canadienne des relations raciales et de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada - À titre personnel

Mark Sandler, président, Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme

### Lundi 9 décembre 2024

Deidre Butler, professeure agrégée, Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s

Deborah Lyons, envoyée spéciale, Bureau de l'envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, Patrimoine canadien - À titre personnel

Ira Robinson, professeur émérite distingué, Département des religions et des cultures, Université Concordia - À titre personnel

Pamela Walker, professeure titulaire, Réseau des académiques canadien.ne.s engagé.e.s

## 45<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session

### Lundi 20 octobre 2025

Rivka Campbell, directrice générale de la synagogue Beth Tikvah; co-fondatrice de Jews of Colour Canada

Eyal Daniel, président, Association des éducateurs sur l'Holocauste et l'antisémitisme

Justin Hebert - À titre personnel

Belle Jarniewski, directrice générale, L'institut pour combattre l'antisémitisme au Manitoba

Pe'er Krut, présidente, Le Syndicat canadien des étudiants juifs

Stacey Leavitt-Wright, chef de la direction, Fédération juive d'Edmonton

Michael Levitt, président et chef de la direction, Centre Amis de Simon Wiesenthal

Ginaya Peters, enseignante, Enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique contre l'antisémitisme

Richard Robertson, directeur, Recherche et défense, B'Nai Brith Canada

Carrie Silverberg - À titre personnel

### **Lundi 27 octobre 2025**

Imran Ahmed, chef de la direction et fondateur, Center for Countering Digital Hate

Denis Beaudoin, commissaire adjoint, Sécurité nationale, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada

David Janzen, directeur exécutif, Surveillance stratégique et intégration, Gendarmerie royale du Canada

Greg Kenney, sous-ministre adjoint, Programmes, Sécurité publique Canada

Douglas May, directeur général intérimaire, Programmes, Sécurité publique Canada

Sheryl Saperia, chef de la direction, Secure Canada

Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada

### **Lundi 3 novembre 2025**

Corey Balsam, coordonnateur national, Voix juives indépendantes

Rabbin David Mivasair, membre, Voix juives indépendantes

Joshua Sealy-Harrington, professeur agrégé et titulaire de la chaire, Droits humains des Palestiniens au Canada - À titre personnel

## **Lundi 24 novembre 2025**

Brian Bronfman, président et co-fondateur, Réseau pour la paix et l'harmonie sociale - À titre personnel

Rachel Cook, étudiante, Université de l'Alberta - À titre personnel

David Fisher, directeur general, Concentus Citizenship Education Foundation

Talia Klein Leighton, présidente, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme

Noah Lew, directeur, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne et conseiller spécial de l'honorable Irwin Cotler

Son Excellence Iddo Moed, ambassadeur, Ambassade d'Israël au Canada - À titre personnel

## **Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Mark Berlin, professeur, Institut d'études sur le développement international, Université McGill - À titre personnel

Andrew Brown, sous-ministre délégué, Patrimoine canadien

Mohammed Hashim, directeur général, Fondation canadienne des relations raciales

Gayatri Jayaraman, directrice générale, Statistique sociale, juridique et autochtone Statistique Canada

Ivan Kalmar, professeur d'anthropologie, Université de Toronto - À titre personnel

Lucie Léonard, directrice, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Statistique sociale, juridique et autochtone, Statistique Canada

Annie Ohana, responsable du Service de l'équité et spécialiste des programmes anti-oppression - À titre personnel

Kenneth Stern, directeur, Centre Bard pour l'étude de la haine - À titre personnel

Mira Sucharov, professeure, Université Carleton - À titre personnel

Erica Tao, sous-ministre adjointe par intérim, Multiculturalisme et la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien

Artur Wilczynski, professionnel en résidence, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa - À titre personnel

# Annexe B – Mémoires et preuve additionnelle

## 44<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session

Mark Sandler, Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme

## 45<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session

Rabbi Andrew Rosenblatt, Congregation Schara Tzedek

Imran Ahmed, Center for Countering Digital Hate

Dr. Karine Toledano, Doctors Against Racism and Antisemitism

Katherine Stephenson, Service de police de Toronto

Ori Freiman et Lauren Frenkel - À titre personnel

Tamara Taub, Association des parents juifs des étudiants d'Ottawa

Dr. Deron Brown, Jewish Medical Association of Ontario

Dr. Larry Barzelai, Jewish Medical Association of B.C.

Hillel BC

Association des Médecins Juifs du Québec

Alex Paterson, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

Voix juives indépendantes

Peter Larson, Forum d'Ottawa sur Israël et la Palestine

ACEP pour la Palestine

Mark Sandler, Alliance des Canadiens contre l'antisémitisme

Kim Kazur, Canadian Jewish Labour Committee

Réseau des professeur.e.s canadien.ne.s engagé.e.s

United Against Antisemitism Association

Jewish Academic Alliance Society of British Columbia

Centre consultatif des relations juives et israéliennes

Jewish Healthcare Association of Alberta

L'honorable Harry Laforme et Karen Restoule - À titre personnel

Talia Klein Leighton, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme

Revi Mula, Femmes canadiennes contre l'antisémitisme

Joshua Sealy-Harrington, professeur agrégé et titulaire de la chaire - À titre personnel

Allied Voices for Israel

Brian Bronfman, président et co-fondateur - À titre personnel

Tricia Geddes, Sécurité publique Canada

Dr. Charles N. Bernstein, Jewish Physicians Association of Manitoba

Patrimoine canadien

Kenneth Stern, directeur - À titre personnel

Statistique Canada

Annie Ohana, responsable du Service de l'équité et spécialiste des programmes anti-oppression - À titre personnel

Mark Berlin, professeur, Institut d'études sur le développement international - À titre personnel

Gendarmerie royale du Canada

**Les mémoires peuvent être consultés en ligne à [sencanada.ca/fr/comites/RIDR](https://sencanada.ca/fr/comites/RIDR)**



[sencanada.ca](http://sencanada.ca)

